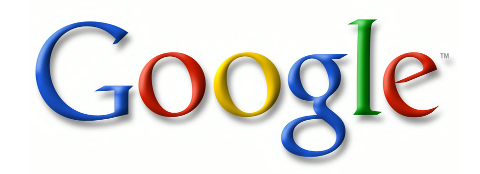




INVENTAIRE

DES

REGISTRES, TITRES & PAPIERS

DE

L'HÔTEL DE VILLE DE DREUX

FAIT EN L'ANNÉE 1765 PAR LAURENT DESJARDINS

Greffier du dit Hôtel de Ville

SUIVI DES

Remarques sur les Comptes-Rendus des Receveurs de la Ville et sur les titres et papiers cités

ET D'UN

Extrait des Nominations des Maires, Echevins et Procureurs Syndics de la Ville de Dreux de 1700 à 1773

DOCUMENTS COLLATIONNÉS ET ANNOTÉS PAR

Georges CHAMPAGNE

Sous-Bibliothécaire de la Ville de Dreux
Secrétaire de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir



CHARTRES
IMPRIMERIE GARNIER
15, Rue du Grand-Cerf, 15

—

1900

INVENTAIRE

DES

REGISTRES, TITRES ET PAPIERS

DE L'HOTEL DE VILLE DE DREUX

Extrait des *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*,
Octobre 1900.

INVENTAIRE

DES

REGISTRES, TITRES & PAPIERS

DE

L'HOTEL DE VILLE DE DREUX

FAIT EN L'ANNÉE 1765 PAR LAURENT DESJARDINS

Greffier du dit Hôtel de Ville

SUIVI DES

Remarques sur les Comptes-Rendus des Receveurs de la Ville et sur les titres et papiers cités

ET D'UN

Extrait des Nominations des Maires, Echevins et Procureurs Syndics de la Ville de Dreux de 1700 à 1773

DOCUMENTS COLLATIONNÉS ET ANNOTÉS PAR

Georges CHAMPAGNE

Sous-Bibliothécaire de la Ville de Dreux
Secrétaire de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir



CHARTRES
IMPRIMERIE GARNIER
15, Rue du Grand-Cerf, 15

—

1900

AVANT-PROPOS

Les archives de la ville de Dreux ayant été détruites pendant la Révolution de 1793, et les *Archives Départementales* ne possédant guère sinon point de documents sur notre Ville, nous pensons faire œuvre utile en publiant aujourd'hui dans toute l'étendue du texte que nous avons trouvé et avec la reproduction fidèle de son orthographe, l'*Inventaire des Registres, Titres et Papiers de l'Hôtel-de-Ville de Dreux*, fait en l'année 1765, dans lequel on trouve de précieux renseignements pouvant servir à l'histoire de notre vieille Cité, sur le salaire des fonctionnaires et des ouvriers, ainsi que sur le prix des denrées et des matériaux aux XVIe et XVIIe siècles, et notamment sur la construction de notre Hôtel de Ville, ce bijou de la Renaissance, tant admiré des archéologues et des artistes.

Mais laissons l'auteur nous présenter lui-même son travail :

« Le présent inventaire contient l'état de tous les registres, » titres et papiers de l'Hôtel de Ville de Dreux, trouvés » existans dans les archives en l'année 1765, en laquelle » étoient officiers MM. Henry Cagnié, maire, Pierre-Martin » Bureau, premier échevin, Jacques Auvry, second échevin » et Guillaume Cheddé, procureur sindic, dressé en l'état cy- » après par Laurent Desjardins, greffier du dit Hôtel de Ville, » pour satisfaire à l'édit du Roi du mois d'août 1764, concer- » nant la nouvelle nomination d'officiers municipaux et l'ad- » ministration des affaires des villes et bourgs du Royaume.

» A commencer par les comptes-rendus aux maires, pairs » et échevins de la Ville et à la Chambre des Comptes à

» Paris, en présence des commissaires qui étoient alors
» nommés, de la recette et dépenses faites par les receveurs
» des deniers d'octrois et patrimoniaux de ladite Ville, depuis
» l'année 1495 jusqu'à l'année 1674; les dits comptes ont été
» liés et mis en 12 registres en 1764, desquels il en manque
» plusieurs qui apparemment ont été perdus ou autrement.

» La recette consistoit dans l'octroi nommé *Droit de Cho-*
» *quet* ou *appetissement* de la dixième partie de la mesure
» des vins et autres boissons vendues en détail dans la ville,
» fauxbourgs et Château de Dreux, accordé à la ville par
» lettres patentes données par les Rois de France.

» Dans d'autres droits, aussi accordés à la ville par lettres
» patentes, à percevoir sur chaque septier ou minot de sel
» vendu au grenier à Dreux et dans les villes de Nogent et
» Châteauneuf, lesquels ont existé plus de 100 ans et ont été
» ensuite supprimés.

» Dans les loyers et fermages des caves sous l'Hôtel de
» Ville, boutiques de la poissonnerie, des tourelles, de la
» tour Hannequin, du pontage et pavage, de l'essai des che-
» vaux, du chantelage des vins, du greffe de la Ville, lors-
» qu'il a eu lieu, du moulin des Bleuras, des terres du champ
» d'Allouettes, etc.

» La dépense consistoit dans les réparations à faire aux
» murs et fortifications de la Ville, des fossés, des ponts et
» parages à faire à la rivière neuve de Dreux à Fermain-
» court, pour la rendre navigable, à faire à l'Hôtel de Ville,
» aux portes de la Ville, aux tourelles, aux boutiques de la
» poissonnerie et généralement en ce qui convenoit faire
» tant pour l'entretien de la Ville que pour soutenir les
» guerres qui se sont trouvées fortes et fréquentes; comme
» aussi à payer les charges, les taxes qui ont été demandées,
» à soutenir les procès, etc.

» Ensuite du présent inventaire sont plusieurs remarques
» tirées par extrait de plusieurs sortes de choses qui ont été
» faites et passées en différentes années ainsy qu'il est
» énoncé dans les comptes rendus par les receveurs de la
» ville, qui pourront faire plaisir à quelques lecteurs et dont

» quelques unes peuvent devenir utiles pour les intérêts de
» la Ville.

» Et à la fin il y a un extrait de nominations de Maires,
» Echevins et Procureurs sindics de la Ville, ainsi que des
» greffiers à commencer de l'année 1700, n'ayant pu en
» trouver au dessus, attendu les manques des registres et des
» actes. »

Nous avons trouvé une note indiquant qu'en juillet 1773, Laurent Desjardins a donné copie de cet inventaire à MM. Le Prince, Marquis, Cornu, Delaloge, maire, échevins et assesseurs alors en charge, en présence du Sr Dumesnil, syndic-receveur et qu'il leur aurait remis en même temps tous les titres, papiers et registres, même les matrices de la Ville et les clefs des armoires renfermant les archives, celles du coffre-fort qui est construit dedans, et celles de la porte de la Maison de Ville, des portes du pied de l'escalier et de la Chambre du Conseil. — Il ajoute, d'ailleurs, « du tout ils
» m'avoient promis de me donner une décharge, ce qu'ils
» n'ont pas fait, dont j'en suis fort peu en peine. »

Une de ces copies, sinon l'original introuvable quant à présent, existait encore dans les archives de la mairie de Dreux en 1877. — M. Lucien Merlet, le regretté et savant archiviste d'Eure-et-Loir la signale et en donne un exposé sommaire dans son *Inventaire des Archives Départementales* [1], avec cette indication qui aidera peut-être à la retrouver :

« AA, 1 (Registre). — In-folio, papier, 78 feuillets ».

Est-ce une autre de ces copies que nous aurions eue entre les mains? Je ne le crois pas. — C'est cependant un manuscrit déjà ancien que M. Batardon, ancien maire de Dreux, avait recueilli de la succession Louvet-Julienne — vieille famille drouaise, — et c'est grâce à l'obligeance de sa parente et héritière, Mme veuve Letartre, qui nous en a permis la

[1] Archives civiles. Série E (Supplément, Tome IV 1877), page 226 (2e colonne).

publication, que nous pouvons offrir ce document à la *Société Archéologique d'Eure-et-Loir*. — Qu'elle reçoive ici avec nos sincères remerciements l'hommage de notre bien vive reconnaissance[1].

Juin 1899.

[1] Un peu plus tard, dans le Rapport qu'il adresse annuellement au Conseil général, M. René Merlet, le sympathique archiviste d'Eure-et-Loir, s'exprimait ainsi sur le même sujet :

« ..... Relativement aux archives de la municipalité de Dreux, M. l'Inspecteur » général attirait, il y a trois ans, mon attention sur la disparition d'un manuscrit » coté AA. 1, et renfermant un ancien inventaire des titres de l'Hôtel-de-Ville. » Lors d'un voyage que je fis à Dreux pour rechercher ce registre, le secré- » taire de la mairie me répondit qu'en raison des travaux d'aménagements qu'on » faisait à l'Hôtel de ville, ce volume avait pu être égaré, mais que, quand les » travaux seraient terminés, il s'efforcerait d'en retrouver la trace. J'ai su depuis » que le manuscrit disparu n'avait pas encore fait retour aux archives munici- » pales ; j'ai appris en même temps qu'un collectionneur de Dreux avait découvert » chez un particulier une copie de ce même manuscrit et qu'il s'apprêtait à la » publier en entier. Cette publication aura l'avantage de suppléer provisoirement » à la perte du registre original..... »

(*Rapp. du Préfet*, 1899, p. 252-253.)



INVENTAIRE

DES

REGISTRES, TITRES & PAPIERS

DE L'HOTEL DE VILLE DE DREUX

Fait en l'année 1765.

REGISTRES

Le *premier Registre* contient les comptes rendus de la recette des droits du Choquet et du Sel et de la dépense par

MM. Pierre de Saint-Aulbin, des années 1495, 1496, 1497;
Guillaume Percheron, 1501, 1502, 1503;
Renault Le Charpentier, 1504, 1505, 1506;
Pierre Badouleau, 1512, 1513;
Thibaut Prunier, 1516.

Le *deuxième Registre* contient les comptes de

MM. Guillaume Buhot, 1629;
Pierre Buhot;
Martin Margas;
Pierre Secouret;
Guillaume de La Censerie;
La veuve Michel Brisset;
François Renou;
Nicolas Quiquebœuf;
Guillaume Brisset (dernière année 1674).

Un autre registre, etc., de délibérations, etc.

TITRES ET PAPIERS

PREMIÈRE LIASSE

LES CHARTES [1]

Une copie imprimée en latin et françois des Chartes de la Ville, des droits et privilèges donnés par les Comtes de Dreux aux bourgeois et habitans de la Ville en 1180, 1269, 1274 et autres années ; ensemble la copie des lettres patentes confirmatives des dits droits et privilèges.

ARMES DE LA VILLE

La représentation des armes de la Ville en or et azur sur deux quarrés de parchemin données aux habitans par les anciens comtes de Dreux, au dos de l'un est écrit : « Robert de France, fils de Louis VI, roi de France, » comte de Dreux, faisant ordinairement sa demeure dans la » ville de Dreux, aima tant les habitans qu'après leur avoir » octroyé plusieurs privilèges il leur donna encore ses armes » qui sont l'*Escu échiqueté d'or et d'azur*, ne réservant que le » bord de gueule et au lieu du bord de gueule, il fit mettre » une branche de chesne à l'entour, lequel chesne les Druides » portent en champ d'argent avec le gui sortant d'icelui.

» Depuis ce tems les habitans ont toujours porté et portent

[1] Les chartes de la ville de Dreux sont datées des années 1180-1269-1274-1347-1383 et 1472 et les lettres patentes du roi Louis XIV les confirmant, ont été données à Paris, au mois d'octobre 1649. Elles ont été imprimées, ainsi que les lettres de confirmation et l'arrêt de vérification, en vertu d'une délibération du Conseil de la ville, « maistre Jean le Mareschal, maire de Dreux, Jean Vicquet, Charles Buhot, Pierre Corbonoys, Cézar Couppé, Michel Ménestrel et Pierre Jouvelin, Pairs et Eschevins dudit Dreux, maistre Claude Rotrou, Procureur du Roy en l'hostel et maison commune dudit Dreux et maître Chrestien Adam, advocat ordinaire de ladite ville, le douziesme jour de mars 1657 ».

» encore ces armes tellement que l'échiquier environné de
» chesne est une conjonction des armes des Druides avec
» celles du Seigneur Comte de Dreux.

» Par ordonnance rendue le 14 février 1698 par MM. les
» Commissaires généraux du Conseil, députés sur le fait
» des armoiries les armes telles qu'elles sont ici peintes
» et figurées, après avoir été reçues ont été enregistrées à
» l'armoirial général dans le registre cotté Généralité de
» Paris, en conséquence du payement des droits reglés par
» le tarif et arrêt du Conseil du 20 novembre 1696, en foi de
» quoi le présent brevet a été délivré par nous Charles
» d'Hosier, conseiller du Roi et garde de l'armorial général
» de France, à Paris le 3 avril 1698, signé d'Hosier [1]. »

1512. — 1613. — 1741. — L'OISEAU DE LA VILLE [2]

Une ordonnance des Maire et Pairs de la Ville de Dreux pour être payé du droit accordé au Roi de l'Oiseau (appelé anciennement papeguay) du 25 avril 1512.

Une copie collationnée des lettres patentes données aux habitans de la Ville de Dreux sur la requête par eux présentée au mois de mars 1613, par laquelle le Roi accorde à celui qui abattera le papeguay l'exemption des tailles, aides et autres impots pendant l'année.

Une délibération des Maire et Echevins et partie des 40 pairs de la Ville, approuvée par M. d'Argenson, intendant, en date du 18 janvier 1741, qui accorde la suppression de l'Oiseau. (Cotte 20).

[1] D'après le manuscrit de A. Donnant, les anciennes armoiries de la ville de de Dreux, remplacées, comme nous le voyons, au XII[e] siècle, par celles qui existent encore aujourd'hui, étaient: « *un chêne de synople sur un champ d'azur* » avec cette légende: « *Au guy l'an neuf* ».

[2] Il existait autrefois, dans un grand nombre de villes du nord et notamment dans notre contrée, à Dreux, Chartres, Châteauneuf-en-Thymerais et Châteaudun des Compagnies d'Arbalétriers dites de *l'Oiseau Royal*, ou *Compagnons du Papeguay*, qui étaient établies sur le pied militaire, toujours prêtes, au moyen-âge, à marcher en guerre, au premier signal de leur chef (Capitaine), mais qui devinrent, par la suite, beaucoup plus pacifiques, ne se bornant même, en dernier lieu, qu'à faire escorte au Corps de Ville dans les cérémonies d'apparat.

Celle de Dreux semble avoir formé une compagnie très bien organisée.

Elles furent toutes supprimées vers le milieu du XVIII[e] siècle.

1532. — BULLE D'INDULGENCE A LA CHARITÉ [1]

Une copie imprimée de l'Indulgence plénière accordée en 1532 par le Pape Urbain VIII, aux frères de la Charité de Dreux. (Cotte 21).

1282. — PRIEURÉ DE FERMINCOURT [2]

Une copie sur papier, non signée, de la fondation du Prieuré de Notre-Dame des Sept Joies à Fermincourt de l'ordre des Prémontrés, par Robert comte de Dreux et de Montfort et Béatrix, sa femme, en l'année 1282, avec plusieurs biens laissés pour la fondation. (Cotte 22).

1604. — CHEMIN DE SAINT-MARTIN A SAINT-DENIS [3]

Une délibération en papier, non signée, du 4 août 1604, touchant l'échange faite avec M. Pasquier Neveu et le procureur sindic de la Ville, d'un chemin qui conduit de St-Martin à St-Denis. (Cotte 26).

INONDATION EN 1677

Procès-verbal du 16 janvier 1677, signé Rotrou, de la visite faite des désordres arrivés dans la ville et fauxbourgs en la dite année par l'inondation des eaux qui a été terrible. Les ponts ont été emportés, les murs dégradés, beaucoup de maisons et jardins mis en ruines, ainsy qu'il parroit par ledit procès-verbal. (Cotte 27).

[1] On trouvera le texte de cette bulle dans un ouvrage que nous préparons, sous ce titre : *Documents inédits sur la Confrérie de la Charité de Dreux* (1550-1793).

[2] Fermaincourt, village situé à 4 kilomètres de Dreux, au pied de la forêt de ce nom, dépendant des communes d'Abondant, Chérisy et Montreuil, était autrefois une ville gauloise d'une certaine importance et le centre de plusieurs établissements du culte druidique. Il s'y trouvait, comme à Chartres, un autel dédié à la Vierge qui devait enfanter (*ibi olim altare Virgini parituræ dicatum*).

Robert IV, fondateur du prieuré de Notre-Dame des Sept Joies, l'octroya, ainsi que celui de Notre-Dame des Pézeries, fondé au même lieu par son ancêtre Robert II, en 1185, aux moines de Saint-Yves de Braine, avec une rente perpétuelle de 100 sols pour la célébration d'un service annuel.

Il ne reste plus aujourd'hui que quelques ruines de la chapelle.

[3] Ce chemin a été supprimé lors de la construction de la gare du chemin de fer, et remplacé par les rues dites de la Gare et des Rochelles.

CHARTRES. — APPEL

Pièces et procédures qui déchargent la ville de Dreux d'aller par appel à Chartres. (Cotte 28).

1676. — NOMINATIONS

31 mai 1676, nomination de M. Charles Cagnyé pour Maire.
2 juin 1676, nomination de Louis Lemenestrel pour procureur syndic. (Cotte 29).

1677. — COMPOSITION DU CORPS DE LA VILLE

25 juin 1677, arrêt du Conseil qui ordonne que le corps de la Ville de Dreux sera composé d'un Maire, de deux Echevins et d'un procureur sindic. (Cotte 30).

DEUXIÈME LIASSE

OCTROIS CHOQUET

28 lettres patentes données et accordées par les Rois de France aux Maire, pairs, échevins et habitans de la Ville de Dreux, ensemble 6 lettres d'enregistrement à la Chambre des Comptes de Paris et une en l'élection de Dreux, les dites lettres dattées de 1454 à 1629, par lesquels est accordé par continuation pendant une, deux, trois, quatre, six, huit et neuf années de levés sur eux un aide nommé Choquet ou appetitement de la dixième partie de la mesure des vins et autres boissons nommées breuvages, vendus en détail dans la Ville, fauxbourgs et Château de Dreux, à la charge que les deniers seront employés aux réparations, édifices, fortifications et remparts et autres affaires de ladite Ville, ainsy qu'à l'Hôtel de Ville et à l'horloge.

1638-1640

Une copie collationnée d'un arrêt du Conseil du 24 juillet 1638, confirmant autres arrêts, qui ordonne par supplément la levée d'une somme sur les octrois de chaque Ville et une quittance datée du 1er janvier 1640 de 3,500 livres, à laquelle la Ville de Dreux a été fixée et payée au sieur Guénegaud, thré-

[illegible] des Epargnes du Roi par les Maire et Echevins: au moyen de ce payement les octrois ont été confirmés et continués pendant [illegible].

[illegible]

Un acte du [illegible] octobre [illegible] par lequel le Bailly de Chartres, accompagné de son greffier, commissaire député par le Roi, à la requête d'Antoine de Villiers, maire, Renauld Jabin, procureur de la Ville et des pairs communs, a faire rendre compte aux fermiers des droits d'aide nommés Choquet, ordonne que les deniers restant seroient employés aux réparations et fortifications de la Ville. (Cotte [illegible]).

De 1483 a 1555

15 baux du droit de Choquet depuis 1483 jusqu'en 1555, à la charge, outre le prix de l'adjudication, de payer par an 14 liv. parisis pour le luminaire de St-Pierre[1]. (Cotte 39).

1644. — Octrois sur les Marchandises et denrées

2 copies en papier ordinaire, non signées, des 25 mai et 3 décembre 1644 où il est ordonné sur la requête présentée au Roi en son conseil, de lever pendant 6 années les droits d'entrée sur diverses marchandises et denrées vendues et consommées dans la Ville, énoncées au tarif présenté par les Maire, pairs, échevins et habitans, pour aider à acquitter les dettes de la Ville.

[1] Dans l'origine cette église n'était qu'une chapelle, dédiée à Saint-Sébastien, dépendante d'un couvent de bénédictins, qui occupait toute la partie de la ville comprise entre l'impasse Tillot, les rues du Mur, Bordelet, Godeau et partie de la place Métézeau.

On trouve déjà le vocable de Saint-Pierre au XIe siècle. Au XIVe elle était paroisse.

Cet édifice, dont la longueur en œuvre est de 68 m. 50 et la hauteur d'environ 17 mètres, est flanqué à droite et à gauche de deux grosses tours carrées. Celle du nord, la *tour Saint Vincent*, s'élève à 36 mètres au-dessus du sol ; l'autre, la *tour Sainte-Anne*, qui lui est parallèle, n'a jamais été achevée et n'atteint qu'à peine la moitié de sa hauteur.

Commencée au XIIe siècle, l'église Saint-Pierre de Dreux ne fut terminée que vers la fin du XVIe. Elle est classée comme monument historique.

Première moitié des Octrois payée au Roi

Une copie imprimée de l'arrêt du Conseil du 15 novembre 1657, par lequel le Roi ordonne que la première moitié des octrois sera payée à son profit ès-mains de fermiers pour ce nommés.

Tarif de l'Octroi

Un tarif fait en 1712, vu et signé par M. Bignon, alors intendant, du droit d'octroi à prendre sur les marchandises y dénommées.

10 mai 1733, sentence de l'élection de Dreux au profit de la veuve Bernard Regnaut, contre le fermier des dits octrois pour les entrées des bois verts, saules et autres bois d'aulnes propres à brûler. (Cotte 40).

TROISIÈME LIASSE

Chantelage et Chargeage des vins

16 baux de la ferme du Chantelage et chargeage des vins appartenants à la Ville, faits depuis 1508 jusqu'en 1662, laquelle ferme la Ville ne fait plus valoir depuis longtemps. (Cotte 41).

Pontage et Pavage

22 baux à loyer de la ferme du pontage et pavage appartenant à la Ville, depuis 1569 jusqu'en 1667, laquelle dans quelques années a été affermée 290 liv., sans explication sur quelles choses les droits doivent être perçus.

Il est seulement dit : la ferme du pontage et pavage ; on voit dans quelques baux la charge par l'adjudicataire de payer aux quatre sergens de Ville et au sonneur de la cloche à chacun cinq sols et quatre livres de cire pour les torches, et autres petites choses, ensemble un tarif imprimé, droits de la dite ferme. (Cotte 42).

Nota. — On trouvera sur les registres de la Ville tous les baux faits depuis 1700.

Fermage de l'essai des Chevaux

3 baux de la ferme de l'essai des chevaux, faits en 1620, 1623, 1642, dans lesquels il n'est point expliqué les droits à percevoir, excepté dans celui de 1620 où il est dit deux sols tournois par chaque cheval suivant l'usage.

Une procédure par laquelle les chevaliers de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de St-Lazarre [1] prétendoient avoir le droit le jour de la foire de St Giles et le Commandeur de Malte [2] le jour de la foire St-Denis.

Nota. — On trouvera sur les Registres de la Ville les baux faits de la ferme de l'essai des chevaux depuis 1700 jusqu'à présent. (Cotte 43).

Baux des Corps de garde et Boutiques de la poissonnerie [3]

Plusieurs Baux à loyer des corps de garde, des portes et des boutiques de la poissonnerie en 1578, 1620 et 1623, etc.

[1] L'ordre de Saint-Lazare fut fondé en Palestine par des Chrétiens charitables et vaillants qui se consacrèrent en même temps à la défense des Lieux-Saints et au soulagement des pèlerins malades et plus particulièrement des lépreux. — C'est vers 1154 qu'il fut établi en France, par Louis VII *le Jeune*, lequel avait ramené de Terre-Sainte un certain nombre de Lazaristes, et leur avait fait don de son château de Boigny, près Orléans, qui fut le siège de l'ordre.

Pendant près de trois siècles, l'institution comblée des faveurs des papes et des rois de France, vit croître sa puissance et sa prospérité; puis, les lépreux disparaissant peu à peu, elle parut de moins en moins utile. — La dissolution de cet Ordre était presque un fait accompli, lorsque le 11 octobre 1608, Henri IV l'incorpora à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel qu'il avait créé l'année précédente.

La décoration consistait en une croix d'or à huit pointes perlées, émaillées alternativement de pourpre et de vert, anglée de fleurs de lis d'or ayant en outre d'un côté l'effigie de la Sainte-Vierge, de l'autre la résurrection de Saint-Lazare avec cette devise : *Ataris et Armis.*

[2] L'Ordre de Malte fut fondé en 1048, sous le nom de Saint-Jean de Jérusalem.

Après la prise de Jérusalem par les Croisés en 1099 l'institution fut richement dotée par Godefroy de Bouillon. Les chevaliers s'engageaient à recevoir les pèlerins et à défendre les Lieux-Saints contre les infidèles.

Après avoir transféré son siège à Saint-Jean-d'Acre, puis dans les îles de Chypre et de Rhodes, l'ordre s'installa définitivement dans celle de Malte qui leur fut donnée par Charles-Quint en 1530.

La décoration consistait et consiste encore en une croix d'or émaillée de blanc, à huit pointes, anglée de fleurs de lis et suspendue à un large ruban noir. La devise est *Pro Fide.*

[3] Au nombre de neuf, elles étaient placées sur le boulevard ou terre-plein de la

NOTA. — On trouvera les Baux faits depuis 1700 jusqu'au tems que ces objets ont été vendus à cens et rentes, ainsi que les tourelles, sur les registres de la Ville. (Cotte 44).

CAVES SOUS L'HOTEL DE VILLE

5 baux à loyer des caves sous l'Hôtel-de-Ville, des années 1569 à 1623.

Les Registres de la Ville depuis 1700, contiennent les Baux de ces objets. (Cotte 45).

CONSTRUCTION DE LA MAISON ET BEFFROY DE LA VILLE

La grosse en parchemin d'un marché fait devant Couttet, notaire à Dreux, le 21 avril 1516, par lequel Jean Desmoulins, maître maçon, s'est obligé envers les Maire, pairs et communs de la Ville, de faire et parachever la maison et beffroy de la Ville qui a été commencé par Etienne Chéron.

Copie d'un autre marché fait le 23 janvier 1522 devant le Prévot de Vernon, par lequel Jean Darmonville et..... Basle ont vendu à Jean Badouleau, bourgeois de Dreux, vérificateur des œuvres et réparations de la Ville, une battelée de pierres à prendre au pont de Vernon, avec obligation de livrer la pierre sur le quai de Dreux[1], appelé le grand jardin, et en cas de manque d'eau d'en laisser un tiers près la tour de Fermincourt. (Cotte 46).

QUATRIÈME LIASSE

DROITS SUR LE SEL VENDU AU GRENIER

Plusieurs lettres patentes accordées à la Ville de Dreux par les Rois de France, pour lever sur chaque minot de sel,

Porte-Chartraine aujourd'hui place Saint-Martin. « *Nul ne pouvoit vendre de hareng, morue ou saumon, s'il n'avoit une de ces boutiques.* »

[1] Ce quai se trouvait à l'emplacement actuel de la propriété de M. le marquis d'Alvimare de Feuquières, rue Saint-Jean, n° 15. Il fut supprimé, en 1778, lors de la construction de cette maison.

C'est sur l'emplacement de la place Louis-Philippe, dont l'habitation d'Alvimare longe un côté, que l'on passait anciennement la rivière à gué. Ce n'est qu'en

même sur chaque septier, vendu au grenier à sel de Dreux[1], un droit de dix deniers par minot et davantage dans différentes années, et même sur le sel vendu dans les villes de Nogent[2] et Châteauneuf[3], pour les deniers en provenant, être employés aux édifices, remparts et fortifications de la Ville; la perception de ce droit a commencé en 1534 jusqu'à 1634. (Cotte 47). Il a été supprimé depuis.

Droits d'entrée sur le vin

Plusieurs lettres patentes obtenues du Roi, en 1603, pour lever pendant six années un droit d'entrée de quinze sols par muid de vin, tant du cru que d'achat, au profit de la Ville. (Cotte 48).

Engagement du domaine de Dreux en 1707

Les articles, en parchemin, tirés du contrat d'engagement que le Roi a fait du domaine de la Ville, en 1586, au sieur Le Vassor pour 20 années et les lettres patentes et autres pièces concernant le dit engagement, ensemble une copie non signée du contrat d'engagement du dit domaine fait par le Roi à M. le duc de Vendosme[4] en septembre 1707, avec aussi

1840 que le pont fut construit et la place nivelée. Il existait alors, pour les piétons, une petite passerelle en bois, établie dans le prolongement de la rue des Caves et aboutissant à l'angle de la maison du maréchal-ferrant.

[1] Ce fut, selon quelques auteurs Philippe IV (1286) selon d'autres Philippe-le-Long (1316) enfin, suivant l'opinion la plus générale, Philippe VI (1328) qui institua ou plutôt qui régla l'administration de l'impôt sur le sel, car une ordonnance de saint Louis en fait déjà mention en 1246. C'était d'ailleurs un tribut des empereurs romains qui a survécu à leur domination, bien qu'il ait été souvent modifié depuis.

Dreux, ville royale, ne fut pas une des dernières à posséder son grenier à sel, mais loin d'éprouver les vexations auxquelles cet impôt donnait lieu dans d'autres contrées et les troubles qui en furent la suite, elle y trouva une source de revenu pour alléger ses charges.

Il était situé au-dessous des murs du château, près la rue d'Orisson, sur la place qui porte encore son nom.

[2] Nogent-le-Roi, chef-lieu de canton, arrondissement de Dreux.

[3] Châteauneuf-en-Thymerais, chef-lieu de canton, arrondissement de Dreux.

[4] Louis-Joseph, duc de Vendôme, arrière-petit-fils de Henri IV et de Gabrielle

un arrêt pour netoyer et écurer les fossés de la Ville par lequel les habitans des villages à 4 lieues à la ronde sont obligés d'y contribuer. (49).

Lettres des Rois de France et autres

Plusieurs lettres des Rois François Ier, Charles IX, Henry IV, Louis XII et Louis XIV et de plusieurs officiers généraux et autres, écrites aux Maires, Echevins, pairs et habitans de la ville de Dreux, tant pour les prévenir de tenir des logemens et fournitures pour les troupes, etc., qu'en réponse aux prières qui avoient été faites en demandant du soulagement dans les misères où ils étoient réduits, causées par les guerres et pour des publications de paix. (50).

CINQUIÈME LIASSE

Acquisition du Moulin du Bléras en 1603

Plusieurs pièces et procédures entre Dame Olimpe Dufour, veuve de Michel Hurault de L'hopital, seigneur de Bu[1], etc., et les Maire et Echevins, procureur sindic et habitans de la Ville pour raison des loyers dus par la Ville à cause du Moulin du Clos-Reignier[2], et pour chaumage tant d'icelui que du Moulin du Bléras[3], causés par les eaux de la rivierre qui

d'Estrées, naquit à Paris en 1654 et mourut dans le royaume de Valence, le 10 juin 1712, à l'âge de 58 ans.

Il avait épousé le 15 mai 1710 *Mademoiselle d'Enghien* Marie-Anne de Bourbon-Condé, fille de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé et d'Anne, princesse Palatine de Bavière.

Prince d'Anet, il fit faire au château, pendant les 43 ans qu'il le posséda, beaucoup d'augmentations et d'embellissements.

Il acheta le comté de Dreux, à titre d'engagement, par contrat du 26 septembre 1707, moyennant 200,000 livres de finance principale et 16,000 livres pour le rachat des charges locales.

[1] Bû, commune importante du canton d'Anet, arrondissement de Dreux.

[2] Situé près des Osmeaux, commune de Chérisy, canton de Dreux.

[3] Ce moulin doit son nom, ainsi que le quartier où il se trouve, au cours d'eau (bras de la Blaise) qui l'alimente.

Il n'est plus propriété communale depuis une centaine d'années.

avoient été détournées dans les années 1599, 1600, 1601, 1602, etc., ensemble une expédition de la transaction passée devant Haudessaint et Herbin, notaires au Châtelet de Paris, le dernier février 1603 entre lad. dame veuve L'hopital et les Maire et habitans de Dreux, portant acquisition du moulin du Bléras, moyen[t] cinq cent cinquante livres de rente par chaque année. (Cotte 51).

Plusieurs pièces du procès entre les seigneurs de Beu, les Maire, échevins, procureur sindic, habitans et autres particuliers des quelles pieces est une production de la procédure pour qu'il soit fait une visite de l'état de la rivière du Bléras. (Cotte 52).

Le procès-verbal de visite de l'état de la rivière du Bléras, de la rivière des Teinturiers[1] et de celle qui passe le long des murs de la Ville. (Cotte 53).

Plusieurs autres pièces et procédures entre lad. dame de Beu et les Maire, Echevins et habitans de Dreux auxquels elle demande le payement de plusieurs années d'arrérages de la rente de 550 liv., due sur le moulin du Bléras, un titre nouvel et aussi le payement du chaumage du moulin du Clos Reignier, ensemble celui des rapports d'Experts pour la visite de l'état de la rivière. (Cotte 54).

Plusieurs baux à loyer du Moulin du Bléras appartenant à la Ville. (Cotte 55).

Terres du Champ d'Allouettes[2]

Trois baux à loyer des terres du Champ d'Allouettes, appartenant à la Ville, faits en 1615, 1620, 1664.

Nota. — On trouvera les baux du moulin et ceux des terres du Champ d'Allouettes faits par adjudications, sur les Registres de la Ville depuis 1700 jusqu'à présent. (Cotte 56).

[1] Ce bras de la Blaise, ainsi nommé parce qu'il servait aux travaux de plusieurs ateliers de teinture, lorsque la fabrique de draps florissait à Dreux, venant du Louvet, passe entre les rues Mérigot et des Teinturiers et sous la place Saint-Martin, pour se réunir au bras dit de l'Ecluse, en face de l'abreuvoir de la rue Saint-Denis. Il servait autrefois à remplir les fossés du corps de garde et des fortifications établies en avant du pont-levis de la porte Chartraine.

[2] Ces terres, qui n'appartiennent plus à la ville depuis longtemps, se trouvaient sur le plateau appelé communément le Bléras, entre le boulevard de ce nom et la ligne des chemins de fer.

SIXIÈME LIASSE

Plaidoyers devant MM. de la Ville. — Réception des Maîtres de tous les Etats et Métiers

Plusieurs actes d'assemblées faites à l'Hôtel de Ville, tant pour les délibérations que pour les sentences et plaidoyer faits devant les Maire et Echevins, lorsqu'ils en avoient droit, ensemble les actes des Réceptions qu'ils ont faits des Maîtres de tous les Etats et métiers de la Ville, gardes jurés, nominations des collecteurs en l'année 1689 jusqu'en 1699. (Cotte 57).

Les comptes des octrois de la Ville des années 1744 jusqu'en 1750 rendus par M. Dalvimart, directeur des aides, par autorisation de M. l'Intendant. (Cotte 58).

SEPTIÈME LIASSE

Deniers Patrimoniaux

Les comptes des deniers patrimoniaux rendus par M. Clément, receveur desdits deniers, à commencer de l'année 1707 jusqu'au 1er janvier 1765 que la charge du Receveur a été supprimée, desquels comptes il y en a un rendu en l'année 1743, le 15 mai, des années 1707 jusqu'en 1741, que M. Coutier, son oncle, avoit été Receveur et les autres comptes sont par lui rendus de sa recette et dépense. (Cotte 59).

HUITIÈME LIASSE

Défenses de laisser aller les Moutons dans les vignes

Plusieurs pièces de procédure et un arrêt contre Léonard Brochand, boucher, pour avoir lassé aller ses moutons dans les vignes après vendanges; par cet arrêt défenses lui sont faites de récidiver et le condamne à l'amende et en tous les dépens. (Cotte 60).

NEUVIÈME LIASSE

TITRES DE L'ECOLE DES PAUVRES

La grosse, en parchemin, d'un acte de vente passé devant Mᵉ Houard, notaire à Dreux, le 21 janvier 1741, par les sieurs Principal du Collège [1], Maire de la Ville, administrateurs de l'Ecole des pauvres, d'une maison et dépendances située au Grand Carrefour de Dreux [2], dont jouissoit Charles Cochet, moyᵗ 60 liv. de rente à Noël Brion et sa femme pour la dite rente de 60 liv., et autres charges; sont joints plusieurs pièces et procédures contre le dit Cochet et la copie du testament d'Yves Dupré et Anne Turpin, sa femme, en date du 22 décembre 1683, par lequel ils ont donné la dite maison et lieux pour être enseignés 30 enfans mâles par un maître d'école. (Cotte 61).

MILICIENS [3]

Plusieurs procès-verbaux des miliciens tombés au sort pour la Ville depuis 1748. (Cotte 62).

22 août 1725, procès-verbal fait par les inspecteurs des controleurs des actes des Notaires, à Louis Lefevre, notaire à Dreux, pour les actes trouvés en contravention, énoncés au procès-verbal. (Cotte 63).

[1] L'ancien collège de Dreux fut fondé par Robert Lemusnier, contrôleur au grenier à sel de Dreux, et par Catherine Herbin, sa femme, qui donnèrent à cet effet, par acte de 1536, la maison qui fait l'angle des rues Chenevotte et Dorée, dans la rue d'Orléans, où il resta jusqu'à sa suppression en 1794.

Après avoir été successivement affecté à divers services municipaux et même transformé en caserne, pendant la Révolution, il devint en 1803, à l'arrivée de notre premier sous-préfet, le chevalier Mars, Hôtel de la Sous-Préfecture, et conserva cette destination jusqu'à l'achèvement de l'Hôtel actuel en 1866. Il est occupé depuis par un pensionnat de jeunes filles.

[2] Ce lieu s'appelle depuis 1832, carrefour de Billy, en mémoire du général de Billy, qui, tué à Iéna, naquit en 1763 dans la maison qui fait l'angle de la *Grande Rue* et de la *rue Parisis*. Ces deux rues, ainsi que celles des *Tanneurs*, d'*Orisson* et *Rotrou*, viennent y aboutir.

[3] Sous le nom de milice on désigna d'abord l'art de la guerre, la profession des armes, et aussi les forces militaires d'un Etat en général. Au xvᵉ siècle il fut appliqué aux levées temporaires de bourgeois et de paysans faites par la voie du sort dans diverses circonstances, puis aux troupes bourgeoises organisées dans certaines villes pour veiller à la sûreté publique et au maintien des franchises de la cité.

Tarif pour l'Hôtel-Dieu [1]

Un tarif imprimé des droits de l'Hôtel-Dieu à percevoir tous les ans aux foires St-Giles et St-Denis. (Cotte 64).

Transport gratis du pavé

Une ordonnance de M. du Harlay, Intendant, pour faire achetter du pavé et le faire apporter *gratis* de Houdan à Dreux et pour faire payer la main d'œuvre du pavage par les habitans chacun au droit soi (le pavé étoit tiré de la graisserie de Gressey [2]. (Cotte 65).

Une ordonnance des Maire et Echevins pour porter les immondices aux endroits y dénommés, datée du 12 avril 1739. (Cotte 66).

Une ordonnance de M. du Harlay, Intendant, contre le nommé Poncelet, sergent au régiment de Vermandois, pour avoir mal à propos engagé deux jeunes gens de la Ville. (Cotte 67).

Procès de la dime des Vignes

Un état des sommes avancées par plusieurs bourgeois de la Ville y dénommés, pour le procès contre les chanoines, en 1747, pour la dime des Vignes. (Cotte 68).

Séance des Officiers de Ville dans le chœur de St-Etienne [3]

Une copie du procès-verbal fait aux chanoines de St-Etienne

[1] Suivant Dorat de Chameulles, historien de Dreux, la fondation de cette Maison-Dieu remonterait au IIIe siècle. E. Lefèvre, dans ses *Documents historiques sur le Comté et la Ville de Dreux*, auquel nous empruntons bien des renseignements, en fixe l'origine au VIe siècle. Quoi qu'il en soit, nous voyons, au commencement du XIIe siècle, la Maison-Dieu de Dreux gouvernée par des *frères hospitaliers*, sous la conduite d'un prêtre, religieux comme eux, qui dépendaient des Chanoines de Saint-Etienne.

Louis VI, le Gros, son fils Robert Ier et les autres comtes de Dreux firent des dons importants à notre Hôtel-Dieu; mais ils ne consistaient, pour la plupart, qu'en droits féodaux supprimés par la Révolution et dont les titres ont été brûlés à cette époque.

[2] Gressey, commune du canton de Houdan (Seine-et-Oise).

[3] La Collégiale Saint-Etienne, ancienne église du Château de Dreux, vendue

par les Maire et Echevi
leur église le jour de la
processions générales. (C

PUITS DAN

1736. Une ordonnance
grands voyers, sur la req
et Echevins, pour les pui
bouchés. (Cotte 70).

ECURIES DES CHE

Ordonnance de M. du F
du loyer des Ecuries pour
avant la construction des n

Les copies des adjudicat
d'entretien des nouvelles
maçon, et a son *déchet* et
(Cotte 72).

Le devis et les mémoire
réparations d'entretien des

PORTE D

27 août 1738, placet présen
par lui répondu, pour abattre

et démolie en 1798, était située dans
pelle de la famille d'Orléans a été élev

[1] Ces nouvelles écuries, qui servir
furent bâties sur la place qu'on nomm
près les murs de la ville, proche la port
C'est sur leur emplacement qu'ont
(aujourd'hui maison d'arrêt) et la caser

[2] Il y avait là deux portes. — La pr
rondes qui se reliaient par des courtines,
de l'enceinte du château, de l'autre côté
la Bonde. La seconde porte tenait à la mu
(aujourd'hui la partie de cette rue s'appe
porte Chartraine. En avant de la premi
correspondant à la porte d'entrée du chât
geait les abords de la place.

Porte St-Denis, Pont du Carrefour

Le devis et l'ordonnance de M. de Harlay du 1er octobre 1735 pour abattre la porte du faubourg St-Denis[1] pour construire en pierre le pont sur la Commune[2], entre le carrefour et la rue d'Horisson, à la place de celui en bois qui ne couvroit que le tiers du passage. (Cotte 75).

Démolition de la Porte Neuve[3]

1737. Autorisation de M. l'Intendant pour démolir et abattre la Porte Neuve et reconstruire le pont en bois neuf.

Ensemble plusieurs mémoires de quittances des réparations faites aux portes de St-Martin, St-Denis, St-Jean, St-Thibaut, de la porte Parisis et autres endroits ordonnés par M. Houard, procureur-sindic, en 1739 et 1740. (Cotte 76).

Services de M. le duc du Maine et du Gouverneur

Juillet 1736. Mémoires de la dépense du service de M. le duc du Maine[4] et pour celui de M. de Sabrevois d'Ecluzelles, gouverneur de Dreux. (Cotte 77).

[1] La ville de Dreux était entourée d'une muraille garnie de onze tours ou tourelles garnies de barbacannes; six portes y donnaient accès. La porte Saint-Denis, du côté du midi, se trouvait dans le faubourg de ce nom.

[2] En aval du moulin de Vernouillet, la *Blaise* se partage en deux bras: celui de droite, qui conserve le nom de *Blaise*, est le plus important, celui de gauche qui prend le nom de *Commune*, traverse la ville de Dreux en passant dans la partie sud de la rue Saint-Thibault, ainsi que sous les maisons, côté nord, des rues aux Tanneurs et Parisis et se réunit au bras de la Blaise, dit de l'Ecluse, au moulin des Promenades.

[3] Cette porte « qui étoit toujours ouverte » se trouvait rue de Sénarmont, près la rue du Mur.
Elle fut fermée après le cinquième siège de Dreux, en 1590, et on y établit une casemate ou corps de garde.

[4] Louis-Auguste de Bourbon, prince d'Anet et de Dombes, duc du Maine et d'Aumale, comte d'Eu, pair et grand-maître de l'artillerie de France, lieutenant-général des Suisses et Grisons et gouverneur du Languedoc, fils de Louis XIV et de Madame de Montespan, né à Versailles en 1670, légitimé par lettre du 19 septembre 1673, fut élevé par Madame de Maintenon, et jouit de l'affection particulière du roi.—Déclaré prince du sang et habile à succéder au trône en 1714, il reçut le commandement de la maison du Roi par le testament de Louis XIV, 1715. Ce dernier fut cassé par le Parlement à l'instigation du duc d'Orléans à

Réparations de l'Horloge

Copie de l'adjudication des réparations avec garantie de l'horloge pendant dix ans, faite à Retou le 7 juin 1749. (Cotte 78).

Saisie de Poinçons de fausse jauge

1738. Plusieurs pièces de la saisie faite de 45 poinçons neufs de fausse jauge sur Pierre Hervé, tonnelier à Germainville, qui ont été confisqués par l'ordonnance de M. de Harlay, intendant. (Cotte 79).

Comptes de Dépenses

Deux comptes des dépenses en 1747 et 1748 faites par M. Thubeuf, procureur-sindic et un ancien compte de 1654. (Cotte 80).

Lettres diverses

Plusieurs lettres de M. le Gouverneur de L'Isle de France, de M. l'Intendant et autres, pour réjouissances, avertissemens de passages de troupes, etc. (81).

DIXIÈME LIASSE

Rente de 17 liv. 12 s. due a la Ville

Une quittance du 13 juin 1724, signée Paris de Montmartel, donnée aux Maire et Echevins de la Ville de Dreux de la somme de 1760 liv. en billets de banque. Cette quittance a été remise aux archives le 8 août 1725 par M. Mallet.

qui il avait disputé sans succès la régence. Entré dans la conspiration de Cellamare, il fut découvert et enfermé dans la citadelle de Doullens (1718).

Remis en liberté il se réconcilia avec le Régent et fut revêtu de hautes dignités, qu'il conserva jusqu'à sa mort (1736).

Ce prince avait de belles qualités, mais son apathie et sa timidité le rendaient incapable de grandes choses. Il avait épousé, en 1692, Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, petite-fille du grand Condé, qui devint comtesse de Dreux en 1733, après le partage fait à cette date des biens de sa mère Anne, Palatine de Bavière. Elle eut également la principauté d'Anet et la châtellenie de Sorel.

Cette somme de 1760 liv. a été constituée en rente au denier 50 sur les tailles et réduite à présent au denier 100 qui produit 17 liv. 12 sols par an. (82).

Rentes dues a la Ville

Une note sur papier ordinaire de plusieurs parties de rente dues à la Ville par divers particuliers à cause de bail à cens et rente des boutiques de la poissonnerie, tour Hannequin [1], tourelles et places.

Les trois grosses des rentes de Le Roux, Londaut, au lieu de M. Menestrel, Corbonnois et une expédition en papier de la rente de 15 liv. 10 s. due par Charles-Louis Londaut, une autre expédition de la transaction passée entre la dame de Novice et la Ville pour la terasse, ensemble plusieurs pièces et procédures contre la veuve Maillard, qui est condamnée faute de payement à déguerpir des cinq boutiques qu'elle avoit acquises, lesquelles ont été revendues à Raphaël Pauvert qui les a vendues à Martial Quéret, dit Bretêche. (Cotte 83).

Rentes dues par la Ville

Deux copies collationnées par extrait des titres de la rente de 7 liv. 10 s. due sur les patrimoniaux de la Ville à Nicolas Brisset, héritier de la veuve Neveu.

Une expédition du contrat de constitution de 137 liv. 10 s. de rentes dues et crées par la Ville. Savoir : 55 liv. 10 s. au Collège de Dreux et 82 liv. au sieur Charles Bureau et les deniers du principal ont été employés au rachat de l'*homme au Roi* donné pour les offices municipaux, suivant la quittance

[1] La tour Hennequin ou Hannequin est la seule des deux tourelles de la Porte Chartraine, qui existe encore aujourd'hui. Elle sert d'habitation particulière (bureau de tabac dit de la Tourelle) et les ouvertures et distributions intérieures qu'on y a faites en ont enlevé tout le caractère architectural. Il ne reste plus à voir actuellement que l'escalier en limaçon, construit tout en pierre et dont chaque marche porte sa portion de rampe, et qu'une partie de la voûte à nervure, de la salle qui servait autrefois de geôle ; les murs ont environ 1 m. 50 d'épaisseur. Il existe sur la façade longeant la rue Porte-Chartraine, incrusté dans la maçonnerie, un écusson soutenu par deux anges grossièrement sculptés, qui semble être des XIIIe ou XIVe siècles. Les armoiries qui y étaient représentées ayant été martelées on en ignore l'origine.

de finance du 21 avril 1763, signé Bertin et arrêt du Conseil du 17 mai 1760. (Cotte 84).

RACHAT DE L'HOMME AU ROI

La quittance de finance du 21 avril 1763 du rachat de *l'homme au Roi* fourni par les officiers municipaux des Villes, ensemble l'arrêt et la lettre de M. l'Intendant. (85).

TRANSACTION POUR LA DIME DES VINS

Une expédition en papier d'une sentence en forme de transaction et règlement entre les chanoines de St-Etienne et les habitans de la Ville de Dreux, pour cause de la dime des Vins. La grosse en parchemin de la d. transaction a été déposée par M. le procureur des Bénédictins de Coulombs[1], chez Chantier, notaire à Chartres, le 12 juillet 1747. (Cotte 86).

Une expédition d'un acte passé devant Thubeuf, notaire à Dreux, le 29 mai 1756, entre M. Le Veillard, médecin et Jean Lasne, meunier du Bléras, pour cause d'un droit d'eau à prendre près le moulin; dans lequel acte est fait mention du Maire et des Echevins. (Cotte 87).

ONZIÈME LIASSE

CESSATION DE LA TAILLE ARBITRAIRE[2]

Plusieurs anciens et nouveaux édits, arrêts et déclarations du Roi, concernant différentes affaires pour la Ville. (88).

[1] L'abbaye Notre-Dame de Coulombs, ordre de Saint Benoît, était située dans un vallon où coule la rivière d'Eure, borné au nord par un côteau au pied duquel est le bourg de Coulombs, au midi par un autre côteau sur lequel était bâti le château des seigneurs de Nogent-le-Roi.

On ne connaît pas exactement l'époque de sa fondation mais on suppose qu'elle fut instituée par les seigneurs de Nogent antérieurement à Charles-Martel.

Vendue comme bien national en 1791 elle fut en partie démolie et il ne reste plus aujourd'hui que les ruines du portail et d'une partie du cloître.

[2] Cet impôt se divisait en *ordinaire* et *extraordinaire*. La taille ordinaire était levée par le Seigneur, sur les serfs de sa terre, une ou plusieurs fois par année. La taille extraordinaire, dont les vassaux libres n'étaient pas exempts, était due au Seigneur dans quatre circonstances principales : 1° lorsqu'il prenait la croix pour aller combattre en Terre-Sainte ; 2° lorsqu'il était fait prisonnier en guerre ; 3° lorsqu'il mariait sa fille aînée ; enfin, 4° lorsque son fils aîné était fait chevalier.

Les grosses en parchemin des arrêts du conseil des 8 septembre 1733, 17 mai 1740, 17 février 1756, qui changent la taille arbitraire de la Ville en une taille proportionnelle et autres pièces y relatives. (89).

La grosse d'un arrêt du Conseil du 10 février 1761, qui déclare M. Bureau, Echevin en titre, déchu de la prétention d'être élu maire en vertu des prérogatives de son office. (90).

Provisions des Offices municipaux. — M. le Prince acquiert les charges de la Ville

7 février 1750. Lettres patentes en forme de provisions de douze offices municipaux remis au corps de la Ville de Dreux, au nom du s^{r} Charles Bureau, comme *homme au Roi* vivant et mourant, ensemble les quittances de payement faits en conséquence et l'arrêt du 14 août 1747, portant tarif des droits qui seront perçus dans les Villes de la généralité de Paris, ensemble les commissions de plusieurs charges municipales obtenues en 1735 et la signification par M. Le Prince de l'arrêt du Conseil portant acquisition par lui des charges municipales de la Ville de Dreux en 1772. (Cotte 91).

Droits sur les boissons

Un placet présenté en 1747 à M. Bertier de Sauvigny, Intendant, par les habitans et vignerons de Dreux pour cause des droits que le fermier des aides perçoit sur les boissons, ensemble le mémoire du fermier en réponse au placet.

Arrêt et lettres patentes des 1er et 20 août 1741 qui ordonne que toutes les boissons payeront le droit d'entrée et à la vente comme le vin, excepté les boissons composées de marc pressuré et enfoncé avec de l'eau. (92).

Pontage et Pavage

Une requête présentée par Antoinette Dufour, veuve Charles Collet et à présent veuve François Bongard, fermière de la ferme du Pontage et pavage, ensemble plusieurs mémoires tendant à obtenir une pancarte des droits de la d. ferme à percevoir. (93).

ECHANGE DU COMTÉ DE DREUX

Une copie de la déclaration faite par les Maire et Echevins à MM. les Députés de la chambre des comptes à Paris, en vertu de la commission à eux donnée pour l'évaluation du Comté de Dreux, à cause de l'échange faite par le Roi et M. le Comte d'Eu [1] pour la principaûté de Dombes [2]. (Cotte 94).

ETAT DES OCTROIS ET BIENS PATRIMONIAUX

Déclaration du dit Roi du 11 février 1764 qui ordonne que les Villes et communautés du Royaume enverront à M. le Controleur général et à M. le Procureur général à chacun un état de tous leurs biens, revenus, charges, etc., tant des octrois que des patrimoniaux, ensemble les copies des états qui ont été envoyés et la lettre de M. l'Intendant à ce sujet et pareille copie fournie à M. le Lieutenant en 1783 et 1787. (Cotte 95).

DOUZIÈME LIASSE

DON GRATUIT ET COMPTES

Un arrêt et une déclaration du Roi pour la levée de 6,000 livres de don gratuit par an, pour six années, dans la Ville de Dreux, ensemble plusieurs lettres de M. l'Intendant et des modèles de projet pour en faire la levée.

Ensemble les comptes rendus par le Receveur du d. don gratuit. (96).

TREIZIÈME LIASSE

BAUX DES OCTROIS

Plusieurs baux des octrois de la Ville depuis 1750, faits par adjudication devant MM. les Trésoriers de France en

[1] Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu et de Dreux, prince de Dombes.

[2] Dombes (Principauté de). *Dumbensis pagus*. Comprise aujourd'hui dans l'arrondissement de Trévoux (Ain), elle faisait partie anciennement du gouvernement de Bourgogne.

l'Election de Dreux; ensemble les publications et pièces justificatives, avec un arrêt du Conseil d'Etat du 14 juin 1689 concernant les droits d'octroi des villes et une lettre de M. l'Intendant à ce sujet. (Cotte 97).

QUATORZIÈME LIASSE

Mariage de quatre filles — 1752

Plusieurs comptes des dépenses, tant pour réjouissances que pour réparations extraordinaires approuvées par M. l'Intendant jusques et y compris 1764; ensemble une copie du contrat de mariage des quatre filles qui ont été mariées par la Ville en janvier 1752 [1].

Poids et Mesures

La reconnoissance des poids et mesures, matrices de la Ville, données à M. Delangle par le Sr Desjardins, secrétaire-greffier de la Ville, en vertu de l'acte d'autorisation du 9 mai 1732. (Cotte 98).

[1] Ces mariages, célébrés à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, eurent lieu le 25 janvier.

Par délibération de l'assemblée tenue en la Chambre du Conseil de l'Hôtel de Ville, le 7 de ce même mois, sous la présidence de Jean Julienne, seigneur de Saint-Cir-la-Rozière et autres lieux, lieutenant général, civil et criminel, au bailliage et siège royal de Dreux, et maire de ladite ville, il fut convenu que les quatre jeunes filles pauvres : Françoise Dalon et Marie Descombles de la paroisse Saint-Pierre; Marie Milcent et Louise Moinet, de celle Saint-Jean ; choisies et présentées par le sieur Guillaume Cheddé, procureur syndic, auraient chacune une dot de *trois cents livres*, fournie par la ville, dont il devait être employé celle de cinquante livres pour les habits nuptiaux ; le surplus de la somme devait leur être remis entre mains la veille du mariage.

Ce furent les officiers de la ville qui conduisirent les jeunes mariées à l'église et qui les ramenèrent à la mairie, précédés des deux sergents de ville en costume, avec la hallebarde, et des tambours, violons et autres instruments engagés à cet effet. Un déjeuner auquel assistèrent les maire, échevins, officiers et les quarante de la ville ainsi que les familles des jeunes époux, fut servi immédiatement après, et les danses commencèrent aussitôt le repas fini.

Il fut décidé en conseil que l'on prendrait sur l'octroi une somme de deux mille livres pour couvrir toutes les dépenses.

QUINZIÈME LIASSE

Devis de Réparations diverses

Plusieurs expéditions de devis de réparations faite l'horloge, au moulin du Bléras, aux écuries, aux pont autres endroits de la Ville, approuvées par M. l'In dant. (99).

SEIZIÈME LIASSE

Droits de Minage et Halage des Grains

Toutes les pièces et procédures entre S. A. S. M. Le Co d'Eu, seigneur de Dreux, et les Maire et Echevins de Dr et plusieurs laboureurs des paroisses voisines, concer les droits de minage et halage de tous les grains ven réglés par arrêt de la Cour du Parlement du 11 août 176
Ensemble deux significations et une copie imprimée d arrêt.

Nota. — La copie de cet arrêt est sur le registre d Ville en la même année 1769, page 514, pour y avoir rec dans le besoin. (Cotte 100).

DIX-SEPTIÈME LIASSE

Taille et Logement de Troupes

Significations faites à la Ville depuis 1748 jusqu'en..... différentes personnes pour raison de la taille et logemen gens de troupes. (Cotte 101).

DIX-HUITIÈME LIASSE

Lettres a MM. les Officiers de la Ville

Plusieurs lettres adressées à MM. les officiers de la V par M. l'Intendant et autres personnes. (102).

DIX-NEUVIÈME LIASSE

Plusieurs significations, placets renvoyés à M. l'Intendant. (103).

VINGTIÈME LIASSE

Comptes des octrois et patrimoniaux depuis 1764. (104).

REMARQUES

DE PLUSIEURS SORTES DE CHOSES QUI ONT ÉTÉ FAITES ET PASSÉES AINSY QU'IL EST PORTÉ DANS LES COMPTES RENDUS PAR LES RECEVEURS DE LA VILLE ET DANS QUELQUES TITRES ET PAPIERS CITÉS DANS L'INVENTAIRE CI-DESSUS.

REGISTRE, COTTE 1re

COMPTES DE M. PIERRE DE St-AULBIN

Dans les comptes de M. Pierre St-Aulbin des années commencées le 1er février 1495 jusqu'en l'année 1497,
la recette a été faite du droit de 50 s. à prendre sur chaque muid de sel vendu au grenier de Dreux.
Les lettres patentes sont citées dans la quatrième liasse. (Cotte 47.)

ANCIEN HOTEL DE VILLE [1]

Les deniers ont été employés aux réparations des fossés de la Ville, aux portes Chartraines, Dorisson et Parisis, à rétablir l'ancien Hôtel de Ville, à faire les fondemens d'un batardeau, le long de la maison de Dieu, pour empêcher l'eau d'entrer dans la Ville, à la réparation des ponts, pour les poutres et solives qui y étoient nécessaires et à paver dans différens endroits de la Ville et à autres ouvrages.

De plusieurs articles des d. comptes a été extrait ce qui suit.

SERRURERIE

Payé à Jean Fardeau, serrurier, *7 liv. 4 s. 11 d.* pour avoir baillé à la Ville neuf vingt-quatre livres de fer employées à

[1] Il y a peu de renseignements sur cet ancien Hôtel de Ville, qui fut en partie consumé par le feu du ciel vers la fin du XVe siècle. Il devait se trouver au-dessus de la Porte Chartraine.

ferrer le pont-levis de la Porte Chartraine et pour avoir baillé deux ferrures, l'une à l'huie du beffroid et l'autre mise à l'huie de la prison nommée la tourelle Hannequin, un couplet de fer au guichet de la porte et une clef et un crampon de fer.

A Jean Fardeau, serrurier, *cent sols* pour avoir repandu la grosse cloche de la maison de Ville, pour 44 chevilles de fer et deux chaînes de fer; et *douze sols* pour deux serrures, l'une mise au 2e sollier et l'autre au 3e sollier du Beffroid de la Ville.

Couverture

A Jean Guillaume Panou, la somme de *cent sols*, *deux deniers,* pour avoir vacqué à redresser la couverture en plomb de la maison de Ville.

Clouts

A Michaud Pourchet, cloutier, la somme de *vingt sols* pour un cent de clouts employés à clouer le dit plomb.

Gages des Gardes Portes

A Jean Fardeau *dix sols* pour ses gages d'avoir gardé cette année présente, les clefs de la Porte Chartraine et avoir fermé et ouvert la d. porte.

A Gilles Feron *dix sols* pour id. à la porte d'Orisson.

A Jean Le Mercier *dix sols* pour id. à la porte Parisis.

Prédicateurs

Au Cordelier qui a prêché pendant le carême, *quatre livres.*

Au Cordelier qui a prêché pendant l'avent, *trois livres.*

Gages du Receveur

A Pierre de St Aulbin, receveur, pour ses gages accoutumés qui sont de *six deniers pour livre* de la recette.

Gages du Vérifieur

A Pierre Chaillou, vérifieur, pour ses gages accoutumés

qui sont de semblable somme de *six deniers pour livre* de la recette.

Prix du Vin

A Léonard Jabin, grenetier, la somme de *dix livres, dix sols* pour trois poinçons de vin merveille qui ont été donnés à M. Delebret, capitaine du dit Dreux, à sa bienvenue au d. lieu, quand il est venu prendre possession de sa d. qualité après qu'il l'a retirée des mains de M. d'Argenton.

Comptes de M. Guillaume Percheron

Dans les comptes de M. Guillaume Percheron, des années 1501, 1502, 1503 :

La recette a été faite des droits sur le sel et de la ferme du Choquet.

La dépense a été faite pour les réparations des fortifications, murailles, remparts, ponts, portes, à netoyer les fossés du boulevart de la Porte Chartraine, à la couverture de l'ancien Hôtel de Ville et fournitures de pierres pour les ponts.

De plusieurs articles de ces comptes a été extrait ce qui suit :

Maçons et Charpentiers

Payé à Antoine Delorme et Jacquet Allain, maçon et charpentier jurés de la Ville, *cinq sols tournois* pour leur salaire, peines et vacations, avoir vacqué, monté et visité la maison de la d. Ville et geôle et en faire par eux le rapport.

Plombier

A Thibaut Talon, plombeur, demeurant à Evreux, *douze livres tournois* pour ses peines et salaires et vacations pour être venu dud. Evreux, lui deuxième pour besogner à la couverture de plomb de la maison et beffroi de la d. Ville de la quelle il étoit tombé une partie considérable, etc.

Cordier

A Jean Robin, cordier, *cinq sols* pour avoir baillé au dit plombeur douze livres de cordages pour s'échafauder.

ETAMIER

A Jean Badoulleau, *vingt-six sols, un denier obole* pour neuf livres et demie d'étain, baillées au plombeur pour faire la soudure pour la d. couverture de plomb.

COMPTES DE M. RENAULT LE CHARPENTIER

Dans les comptes de M. Renault Le Charpentier, des années 1504, 1505 et 1506 :

La recette a été faite des droits sur le sel et de la ferme de Choquet.

La dépense a été pour les réparations aux ponts, portes et autres endroits de la Ville, et à faire creuser, pendant les trois années, la rivière neuve qui va de Dreux à Fermincourt pour la rendre navigable, et pour la fourniture des bois pour la porte à bateau.

RIVIERRE DE FERMINCOURT

La dite rivierre a été commencée en 1504 et portoit bateau en 1506. Les ouvriers qui travailloient à la creuser gagnoient *vingt deniers par jour* et les maçons *deux sols*.

Dans les premiers comptes, on lit :

Payé à Jean Detilly et autres manouvriers la somme de *cent deux sols, six deniers tournois* pour soixante et une journées et demie de manœuvres à *vingt deniers tournois* par jour, les quelles journées ont été employées au cours de la rivière nouvellement faite et édifiée depuis la Ville jusqu'à Fermincourt, pour faire passer, dessendre et avaller les bateaux et marchandises par icelui cours, pour le bien public de la Ville et ainsy qu'il a été ordonné.

Dans les comptes de la ferme de Choquet est aussy payé à Jean Detilly et autres manouvriers, la somme de *17 liv. 10 s. tournois* pour huit vingt-huit journées et douze de maneuvres, employées et faites au cours de la rivière navigable de nagueres commencée à faire depuis Fermincourt jusqu'aux fossés de la Ville de Dreux.

Premier bateau qui a monté la rivière en 1506

A Pierre Plomb, bourgeois dud. Dreux, la somme de *six livres tournois* pour la dépense faite en sa maison des bateliers de Silvestre Duchesne et autres qui ont conduit et amené le premier bateau au quai de rivière navigable de lad. ville.

A Sénéchal, de Fermincourt, *3 s. 6 d.* pour avoir baillé du vin aux bateliers conduisant le premier bateau venu en cette ville.

Les deux articles sont du compte de 1506. La Ville fournissoit aux ouvriers tous les outils nécessaires.

Sable, Chaux, Pierres

La chaux coutoit *20 s.* le muid.

Le banneau de pierre *2 s.*

Le banneau de sable 1 *s.*

Nota. — Les comptes depuis 1506 jusqu'en 1512 n'existent pas.

Comptes de M. Badouleau

Dans les comptes de M. Badouleau des années 1512 et 1513 finissant au dernier septembre :

Recette des droits du sel et de la ferme du Choquet.

Dépenses : — Achat de pavé pour paver le faubourg St-Martin, la rue de la Porte-Neuve, façon des fondements de l'Hôtel de la Ville actuel, dont les eaux ont été difficiles à épuiser à cause des sources, achat et taille des pierres pour le construire.

Nouvel Hotel de Ville

Pierre Caron, Me maçon[1], a commencé à travailler aux fondemens de l'Hôtel de Ville en 1512, il est mort en 1516. Jean Desmoulins et Clément Métézeau[2], Mes maçons, ont repris les ouvrages en 1516 et y ont travaillé jusqu'à la fin.

[1] Le vrai nom de cet architecte paraît être Pierre Chéron.
La première pierre de l'Hôtel de Ville fut posée en 1512, par Pierre de Hauteterre, sieur de la Pleigne, au temps d'Alain d'Albret, comte de Dreux.

[2] Ce Clément Métézeau, qui est le premier connu de cette illustre famille d'architectes, naquit vers la fin du xve siècle et mourut en 1556.
Le plus célèbre est un autre Clément, petit-fils du précédent, né à Dreux le 6 février 1581 et mort à Paris vers 1650. — C'est lui qui éleva le transept et

1516. — MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEL HOTEL DE VILLE

Le dit Desmoulins a fait un marché avec les Maire, pairs et habitans de la Ville de Dreux, en date du 21 avril 1516, après Pasques, duquel la grosse est dans la 3e liasse, cottée 46, de parachever le d. Hôtel de Ville au moyen que tous les matériaux et outils lui seroient fournis par la Ville et qu'il lui seroit payé *5 sols par jour*, *3 s. 6 d.* à ses maîtres maçons et *1 s. 6 d.* à ses maneuvres.

PRIX DES MATÉRIAUX ET DES JOURNÉES DES OUVRIERS

La pierre de taille a été achetée à Vernon [1] et apportée par eau jusqu'au quai de St-Jean à Dreux, appelé *le grand jardin* et en cas de manque d'eau, dans la rivière, il est dit, par le marché, qu'on en laisseroit un tiers proche la tour de Fermincourt, sans diminution de prix. On achetoit aussi la pierre de grès à St-Martin de Nigèle [2], elle servoit tant à la construction de l'Hôtel de Ville qu'à celle des trois portes et des ponts; on y achetoit aussi le pavé pour paver la Ville et les faubourgs, il coutoit *7 liv. le millier*, le banneau de sablon *un sol*, le muid de chaux *20 s.*, le millier de thuiles *20 s.*, le banneau de petites pierres *10 deniers*.

GAGES DES GARDES PORTES

Les trois gardes qui ouvroient et fermoient les 3 portes Chartraine, d'Orison et Parisis [3] et qui gardoient les clefs avoient chacun *20 s. par an*.

le portail sud de l'église de Dreux; — la voûte de ce transept, légère et surbaissée, passe pour une œuvre d'art remarquable et un véritable tour de force d'architecture. C'est aussi sur ses dessins que le magnifique buffet d'orgues de cette église fut sculpté, en 1614, par un sieur Fortier. Mais c'est la construction de la fameuse digue de La Rochelle en 1627-1628, qui contribua le plus à établir sa réputation. Il fut alors nommé architecte du Roi, eut une pension de 1,800 livres et son logement au Louvre.

[1] Vernon, chef-lieu de canton, arrondissement d'Evreux (Eure).

[2] Saint-Martin-de-Nigelles, commune du canton de Nogent-le-Roi, à 22 k. de Dreux.

[3] Cette porte, fortement endommagée lors du siège de Dreux, par Henri IV, en 1593, ainsi d'ailleurs que les fortifications qui l'avoisinaient, ne fut point réparée. En 1737 l'intendant de Dreux en autorisa la démolition et les matériaux furent employés à la réparation des ponts de la ville.

Horloge

L'entretien de l'horloge coutoit *quarante sols.*

Présents de Ville

A été fait présent au Général de Normandie, qui passoit par Dreux, deux cailles, deux bécaces et quatre pots de vin pour *17 sols.*

Au capitaine de Bonneval, venu armé avec sa compagnie, 12 pots de vin, 6 chapons, trois cannes et six bécaces. Le tout a couté *cinquante sols huit deniers*, plus *six livres* payées pour la dépense faite par les commissaires du Roi qui ont logé lad. compagnie dans la Ville.

Sable

Payé à Pierre Dupuis, voiturier, la somme de *cent onze sols tournois* pour livraison par lui faite de 111 banneaux de sablon à *12 deniers* l'un, employés tant au pavement de la rue Porte Neuve qu'à l'édifice de la maison de Ville.

Chaux

Au sieur Belot, chauchaire, la somme de *huit livres quinze sols tournois* pour avoir baillé, vendu et livré huit muids neuf septiers de chaux employés tant aux fondements du nouvel édifice de la Ville qu'ailleurs.

Fer

A Jean Deshayes, maréchal, pour deux marteaux de fer pesant 29 liv., *dix-huit sols tournois*, pour deux coints de fer pesant 34 liv., *vingt-un sols quatre deniers* et pour le ressurage des d. trois coints de fer, par trois fois et pour la façon de deux autres coins, *six sols tournois* avec neuf pointes de pic à *14 deniers* chaque pointe, *dix sols six deniers.*

Boissellerie

A Jean Moreau, boisselier, pour trois selles neuves et pour l'enfonçure de trois autres, *trois sols tournois*, lesquelles

choses ont été employées tant à creuser les terres des fondements de la maison de Ville que pour iceux maçonner, surmonter et épuiser les eaux qui sortoient desd. fondemens.

Pierres

A Matry Gervais et Jean Guille la somme de *trente-six sols tournois*, savoir au d. Gervais *dix sols six deniers*, pour sept banneaux de pierres à maçonner et au d. Guille *vingt-six sols* pour 26 banneaux de semblables pierres pour employer à faire les fondemens de l'édifice qu'on fait de nouveau à la maison de la d. Ville.

Compte de M. Thibault

Dans le compte de M. Thibault, 1er de l'année à la Trinité, 1516 à 1517, qui est pour les patrimoniaux.

Il a été employé en recette les sommes cy-après :

Pour la ferme du pontage et pavage de la ville de Dreux, de deux années,

l'une de	*16 liv. parisis*	
l'autre de.	*20 — —*	
Une année de loyer de la tourelle de la porte Chartraine	»	*16 s.*
id. de la porte d'Orisson	»	*6 s.*
id. de la porte Parisis	»	*6 s.*
id. de celle St Thibault.	»	*4 s.*
id. de la porte Haton qui est celle du Tourniquet[1].	»	*2 s.*

La maison des tourelles de la Ville donnée au conducteur de l'horloge.

La tourelle du Boullevard de la porte d'Orisson est retenue pour déposer les pavés de la Ville.

Gages des Maire, Procureur sindic, Receveur, etc.

A été payé à honorable homme très sage, M. Pierre de

[1] C'est par cette porte, qui se trouvait à l'extrémité actuelle de la rue du Tourniquet, que l'on communiquait de l'intérieur de la ville à la première enceinte du château de Dreux, au moyen d'un chemin couvert ou galerie souterraine, converti aujourd'hui en caves.

Gravelle, Maire de la Ville de Dreux, pour ses gages d'avoir exercé l'office de Maire, *16 liv.*

A honorable homme très sage, M. Jacques Le Charpentier, pour avoir exercé l'office de procureur, pour ses gages, *8 liv.*

Au Receveur pour ses gages, *4 liv.*

A chacun des quarentes[1] par le commandement de M. le Maire, baillé au prétoire la somme de *dix sols tournois* pour leur dépense du mardy d'après la Trinité, la quelle somme leur auroit été ordonnée payée par le dit receveur, pour éviter à la grande dépense, qu'on vouloit faire le d. jour au diné et soupé des d. quarente qui se faisoient aux dépens de la Ville.

A quatre hommes qui ont porté les quatre grosses torches de la Ville le jour et fette du S[t] Sacrement, *2 s. 8 d.*

A Etienne Branslard *huit livres parisis* pour avoir des médicamens à subvenir aux malades de la peste.

A Jean Chastignier pour avoir de la graisse pour oindre les paillets de la cloche du Beffroi et aussi pour avoir des chandelles la nuit de Noël, *vingt-deux deniers.*

REGISTRE, COTTE DEUXIÈME

COMPTES DE M. ROBERT LE MEUNIER

Dans les comptes de M. Robert Le Meunier des années 1514, 1515, 1516, 1517, 1518, 1519,

La recette a été faite des droits de sel et de la ferme de Choquet.

La dépense a été faite pour les réparations ordinaires et le surplus pour la construction de l'Hôtel de Ville.

[1] Les Quarante composaient le corps de ville. Elus, chaque année, le mardi de la Pentecôte par 100 ou 120 habitants, choisis à la requête du Procureur syndic, en sorte qu'il y en ait de chaque rue ou faubourg, ils prêtaient le serment de « fidèlement servir le Roy et la Ville » et élisaient six d'entre eux, parmi lesquels le Maire était choisi.

Après les autres formalités de l'élection du Maire, qui avait toujours lieu le jour de la Trinité, le Gouverneur avec les Quarante allaient chercher le nouveau Maire, pour le conduire à la grand'messe paroissiale. — La messe dite, ils le reconduisaient à son hôtel où il leur donnait à dîner. — Les Quarante allaient ensuite par toutes les maisons faire la quête pour les pauvres auxquels la ville distribuait aussi ce même jour la valeur d'un muid de blé en petits pains.

Construction de la Maison de Ville

Dans un des articles du 1er compte de 1515 de la recette de la ferme du Choquet, il est dit : les d. journées employées tant à conduire l'œuvre qu'à tailler la pierre du portail de la Maison de Ville et dans un autre article, payé à Antoine André et Bernard les Cornets *46 deniers* pour leur salaire d'avoir vacqué chacun quatre jours et demi, employés tant à monter le grand Engin sur la maison d'icelle Ville qu'à lever et dresser la platte forme des ceintres de la premiere voûte de la d. maison.

Payé à Jean Decourselle et Colas Fourcault, maçons, la somme de *6 liv. 12 s. tournois* pour avoir fait de leur métier les traverses de deux croisées de bas de la maison d'icelle Ville, c'est à savoir la croisée de devant la grande halle et l'autre du côté de la maison ou pend pour enseigne *le Berger*[1].

A Jean Coslin, menuisier, la somme de *35 s.* pour avoir baillé et livré sept toises de carreau employées à échafauder à l'entour des tourelles de la maison de Ville.

A Michaud Delisle, serrurier, pour son salaire d'avoir ferré et assis partie des croisées de la première chambre de la maison de la d. Ville.

Pavage de la rue Saint-Pierre, etc.

On voit dans les autres comptes dud. sieur Robert Le Meunier que la dépense a toujours été faite pour le payement des ouvriers qui travailloient à l'Hôtel de Ville et pour les matériaux nécessaires, ainsy que pour le pavage des rues St-Pierre, la Porte-Neuve, le faubourg St-Martin, la réparation des murailles, des ponts, et des portes de la Ville.

Dans le compte premier rendu par les tuteur et curateur des enfans de Mathurin Mussard, de 1520 et 1521, la recette a été faite de la ferme de Choquet, qui étoit affermée en cette année *560 liv. parisis* qui valent *700 liv. tournois*. La dépense a été en partie pour la réparation des outils des

[1] Sur l'ancienne rue des Changes (de la Grande rue à la place Métézeau à l'angle de la rue de la Porte Chartraine) dont il ne reste plus aujourd'hui que les maisons de droite, celles de gauche ayant été démolies en 1858 pour l'agrandissement de la place Métézeau et le dégagement de l'Hôtel de Ville.

ouvriers, pour les poutres, les solives, les cordages pour les monter et pour échafauder et le surplus pour autres ouvrages et réparations dans la Ville.

Est extrait dud. compte ce qui suit :

Croisée de la Maison de Ville

Payé à Pierre Bordier, vitrier, la somme de *8 liv. tournois* pour avoir par lui livré six panneaux de verre pour mettre à la croisée de la maison de Ville, dont il y a à un les armes du Roi, notre sire, avec bordure à l'entour, à un autre les armes de la Reine, à un autre les armes de Monseigneur et les armes de la Ville.

Pavés, 8 sols le 100.

Payé à Jean Hervé, paveur, la somme de *huit livres* pour avoir par lui vendu et livré au lieu de la carrière du Boulay-Thiéry [1] deux charretés de pavés à raison de *huit sols le 100*, employés à paver la rue S[t] Martin, faubourg dudit Dreux.

Cloche de l'Horloge

A Mathieu Gendron, la somme de *100 liv.* pour la façon de la cloche de l'horloge.

A Pierre Mussard, pour avoir baillé cinq pots de vin à ceux qui ont aidé à descendre lad. cloche. . . . . . *6 s. 8 d.*

Plus pour un pain *16*

Plus pour le souper de ceux qui ont mis la cloche en place. . . . . *15 s.*

Nota. — Est observé que cette cloche n'est pas celle qui est aujourd'hui, mais bien celle qui servoit dans l'ancien Hôtel de Ville, car l'Hôtel de Ville actuel n'était pas achevé.

On le verra par la suite dans le compte troisième de Pierre Le Meunier, année 1531.

Comptes de M. Guillaume Brochand.

Dans les comptes de M. Guillaume Brochand, des années 1521 et 1522.

[1] Boullay-Thierry, commune du canton de Nogent-le-Roi, à 13 k. de Dreux.

La recette a été faite des droits du sel et de la ferme du Choquet.

La dépense a été pour avoir payé les ouvriers qui ont travaillé à la maison de Ville, avoir payé les pierres de grès et le pavé achetté à St-Martin de Nigèle, employé à paver le faubourg St-Martin, à réparer les ponts et les portes et autres endroits de la Ville, etc.

REGISTRE COTTE 3

Comptes de M. Pierre de Hauttere, des années 1523 et 1524.

La recette : droits du sel, ferme Choquet.

L'Hotel de Ville au deuxième étage. — Rétablissement du Presbytère et de l'École

Les deniers ont été employés, une partie à l'Hôtel de Ville qui pouvait être au moins au deuxième étage et l'autre partie à payer les pierres de grès et autres matériaux, le pavé pour paver la ville et les faubourgs, à rétablir la maison du presbytère et celle ou tenait l'école et à payer les croisées de la maison de Ville.

A été extrait des comptes ce qui suit :

Charpentiers

Payé à Pierre Alain et son serviteur, charpentiers, pour trois journées par eux employées à mettre à point le presbitère ou vont de présent les enfans de cette ville à l'école; *quinze sols.*

Serrurier

A Michaux de Lisle, serrurier, pour avoir par lui baillé *sept vingt dix livres et demie* fer ouvré en crampons pour entretenir les pierres des saillies des Tourelles de la maison de Ville, *cent cinq sols tournois.*

VOITURES PAR EAU

A Jean Delahaye et Pierre de la Croix, voituriers, *cinquante-sept livres, dix-sept sols tournois* pour la voiture par eau par eux faite depuis Vernon jusqu'en cette Ville, de *trente-neuf tonneaux huit pieds et 26 marches* de pierre de Vernon.

REGISTRE COTTE 4

Comptes de M. Pierre Rotrou, 1525, 1526, 1527.

La recette : droits du sel, ferme Choquet.

Les deniers ont été employés une partie à la construction de l'Hôtel de Ville et l'autre aux réparations des murailles, portes, fortifications, etc.

Comptes de M. Thibaut Bigot, 1525, 1526

La recette provenant des amandes, revenus patrimoniaux, ferme du pontage et pavage, de ceux de chenetelage de quelques parties de rentes.

Les deniers ont été employés en présents faits aux Seigneurs qui faisaient leur entrée à Dreux et autres affaires ne concernant point les ouvrages et réparations.

De ces comptes a été extrait ce qui suit :

CHASSE DU MAIRE

Payé à Philippe Caperon la somme de *douze livres, dix sols, 6 deniers tournois* pour les frais de la chasse du maire, faite en l'an de ce présent compte, suivant le mandement de M. le Maire, du 20 mars 1525.

ROI DE L'ARBALÈTRE

Au Roi des Arbalétriers et compagnons de l'arbalètre de cette Ville de Dreux la somme de *soixante sols tournois*.

Comptes de M. Pierre Le Meunier 1529, 1530, 1531

La recette : droits sur le sel, ferme Choquet.

Les deniers ont été employés à achetter des pierres pour la maison de Ville, du pavé pour paver le faubourg St-Jean, le bois de charpente pour faire le comble de la lanterne, achetter l'ardoise, la latte, pour couvrir ladite maison de Ville et payer les ouvriers et pour travailler aux cloches de la Ville, etc.

Du compte de 1530 a été extrait : Payé à Jean Guérin, charpentier, *60 sols tournois* qui lui a été ordonnée par les Maire et pairs de la Ville pour être venu de Nonancourt pour voir et visiter la besogne qu'ils entendoient être faite sur le Beffroi de ladite Ville et pour en marchander avec eux le portrait qu'il leur a laissé.

Lanterne de l'Hotel de Ville

A Thomas Buchin, maître charpentier des œuvres à Chartres et Mathurin de la Borde, maître maçon audit lieu, la somme de *soixante-quinze sols tournois*, qui leur a été ordonnée par les Maire et Pairs de cette ville de Dreux, pour être venus voir et visiter l'édifice et lanterne que entendoient faire les dits pairs sur la maison de Ville, aussi pour voir et visiter un pan de gresserie nouvellement construit à côté du pignon de l'église St-Pierre dudit Dreux, pour convenir du marché dudit édifice et aviser comment on pourra réparer le dit pan.

A Pierre Allain, charpentier, *dix sols tournois* pour avoir vacqué et rapporter par écrit avec deux pourtrait de la charpenterie de la maison de ladite Ville.

Prix du Pavage

A David Petit et à son compagnon, paveur, la somme de *six livres, quatre sols* pour avoir pavé *22 toises* de pavé au faubourg St-Jean, au prix de *3 s. 4 d. par toise.*

PRÉSENT AU ROI DE NAVARRE [1]

A honorable homme Jean Moinet, la somme de *dix livres tournois* pour un poinçon de vin, lequel a été présenté et baillé au Roi de Navarre passant par ladite Ville en allant à Alençon.

PRÉSENT A LA REINE DE NAVARRE

A Pierre Le Meunier, la somme de *seize sols tournois* pour le poisson présenté à la Reine de Navarre passant par ladite Ville.

DÉPENSES DES ARCHERS DE LA GARDE DU ROI

A la veuve Guillaume Brochand, dame du Plat d'Etain, *trente-cinq sols* qui ont été dépensés en sa maison et hotellerie par les archers de la Garde du Roi, notre sire, venus en cette Ville, pour vins, foin et avoine pour la provision dudit Sire.

MALADES DE LA PESTE EN 1530

A Antoine Braulard, chirurgien, la somme de *quarente-deux livres* pour six mois à subvenir, soigner, médicamenter et panser les malades de peste régnant l'année de ce compte en la Ville de Dreux.

A Allain Vion et à Lison, à chacun *quarente sols par mois* pour leur salaire au gouvernement des malades de peste.

30 sols pour le loyer de la maison et jardin, près la Porte-Neuve [2], pour y mettre et loger Etienne Braulard, chirurgien, pour visiter les malades de la peste.

A Catherine Bassarde, la somme de *cinq sols* pour coucher, héberger et fournir de linge à deux petits enfans orphelins,

[1] Henri II, d'Albret, Roi de Navarre, Prince de Béarn, Comte de Foix, acquit les duchés d'Alençon et de Berri et les comtés d'Armagnac et de Rodez. Né en avril 1503, il épousa, le 3 janvier 1526, Marguerite de Valois, sœur de François Ier, dont il eut Jeanne d'Albret, la mère de Henri IV, et mourut à Pau, le 25 mai 1555.

[2] Cette rue s'appela primitivement *rue Neuve*, ensuite *rue Porte-Neuve*, à cause de l'une des portes de la Ville qui se trouvait à son extrémité sur la Blaise. Par délibération du 26 janvier 1832, le Conseil municipal décida qu'elle prendrait désormais le nom *de Sénarmont*, en mémoire de la famille de Sénarmont, originaire de Dreux, qui a donné à la France deux célèbres généraux.

mis sur le pavé, pour cause de la mort de leur mère, morte de la peste.

A discrète personne, M. Jean Mauger, prêtre, procureur et proviseur de l'Hôtel-Dieu la somme de *dix livres tournois* pour aider à nourir les pauvres malades de peste étant de présent en la maison Dieu des Prés.

Charpente du Beffroi et de la Lanterne

Payé à Thomas Le Brécheu *dix sols* pour être venu de la Ville de Chartres en celle de Dreux afin de voir et visiter le bois du Beffroi étant en place pour le besogner.

A Jean Mattes, la somme de *quatre livres, quinze sols* en rabatant sur la somme de *quarante-une livres* à lui promise pour une pièce de bois par lui vendue pour la Ville.

A Thomas Le Brécheu, maître des charpentiers de la Ville de Chartres, la somme de *deux cent vingt-cinq livres tournois,* à laquelle somme il auroit composé et fait marché pour l'ouvrage et charpenterie, tant du Beffroi et Hôtel de ladite Ville de Dreux que pour faire la lanterne sur icelui.

A Pierre Gallois, charpentier, la somme de *vingt livres tournois* pour avoir fourni le bois de la lanterne du Beffroi, aussi les coyaux qui n'étoient pas à son premier marché, ensemble huit pièces de bois pour faire le Beffroi ou branlera la grosse cloche.

A Giles Rogeard *douze sols* pour avoir amené par charroy, depuis la forêt jusqu'à cette ville, un millier deux bottes de lattes.

Lattes a ardoises

A Guillaume Ratel la somme de *57 sols tournois* pour avoir baillé trois milliers huitans de lattes à ardoise pour la Ville.

Ardoises pour le Beffroi

A Matry, l'ardoisier, *50 sols tournois* pour avoir vacqué à aller à Rouen achetter l'ardoise pour le Beffroi et l'avoir mis à point.

A Thomas Delaitre, pour *seize* voiages à avoir amené la dite ardoise depuis le quai jusqu'au dit Beffroi.

Clouts a lattes et a ardoises

A Jean Mary *vingt-deux sols, six deniers* pour quatre milliers et demi de clouts à lattes et à ardoises à *cinq sols* le millier.

Cordages

A Guillaume Thiennot, cordier, *onze sols, six deniers* pour neuf livres de cordages pour servir aux ardoisiers pour échafauder et pour monter une partie du bois du Beffroi.

A Michaux Delisle, *six livres, deux sols tournois* pour avoir baillé *cent deux livres* de fer en œuvre pour pendre et mettre la cloche de l'horloge en la maison de Ville et une bande de fer à la lucarne.

Plomb pour la Lanterne

A Michaux Rancier la somme de *huit livres, douze sols* pour avoir baillé et livré *cent soixante-douze livres* de plomb neuf en tables pour employer et plomber la lanterne du Beffroi, au prix de *douze deniers tournois* la livre.

Voitures de pierres de Saint-Leu [1] et ardoises

A Gillet Rogeard, la somme de *soixante-onze livres, quinze sols* pour *25 tonneaux* de pierres St-Leu et pour avoir amené *trente et un milliers* d'ardoises de Rouen jusqu'au quai de la Ville *vingt livres, dix sols tournois.*

Couverture en ardoises du Beffroi

A Mahy Auger, maître couvreur d'ardoise, la somme de *soixante-cinq livres tournois* pour avoir par lui couvert et mis en état le Beffroi et la chambre de la Ville de Dreux, de son métier d'ardoisier.

REGISTRE, COTTE 5.

Compte de M. Thibaut Chaillou des années 1532, 1533, 1534, 1535; 1536, 1537

La Recette. — Droits de sel, ferme de Choquet.

Les deniers ont été employés à la plus grande partie du

[1] Saint-Leu d'Essérent, canton de Creil, arrondissement de Senlis (Oise).

plomb, au moins trois milliers à couvrir la lanterne et les lucarnes de la maison de Ville, à payer les ouvriers, le clou à ardoises, les bois de charpente pour les planchers, les bois de menuiserie pour les croisées, les ouvriers qui ont placé l'horloge, à la dépense des écluses qui ont été faites pour retenir les eaux, à récurer et nétoyer les fossés, paver le faubourg St-Denis, à achetter des arquebuses et de la poudre à canon et autres nécessités, etc., etc.

Plomb

Du compte de la première année 1532 est extrait :

Payé à Michel Rancier *quatre livres, six sols* pour avoir fourni *86 livres* de plomb pour aider à couvrir partie des lucarnes de la cour carrée.

Maçons

A Robert Marchand *vingt sols* pour *huit* journées de besogne qu'il a baillées à aider à faire la cheminée de ladite tour.

Ardoises

A Gillet Rogeard, marchand à Dreux, la somme de *neuf vingt-six livres tournois* pour 31 milliers d'ardoise au prix de *6 liv. chaque millier* qu'il a fournies et baillées pour être employées à couvrir ladite tour carrée.

A Matry Auger, maître couvreur d'ardoises et autres personnes, la somme de *vingt-neuf livres, dix-neuf sols tournois* de convention faite avec lui pour monter, rasseoire la ferraille et banvole qui ont été mises et rassises sur ladite lanterne.

Fer

A Michaux Delisle, pour *200* de fer mis en œuvre et employés esdites Banvole *dix livres, seize sols, huit deniers.*

Menuiserie

A Jean Papin, menuisier, *cent sols* pour avoir fait le lambrissage et plancher et mis une huye au coupeau de ladite tour.

Banvole

A Jean Coudray, *quarente-cinq sols* pour la façon de la bannière et banvole mise sur la lanterne de ladite tour.

Peinture de la Banvole

A Jean Michel, peintre, *quatre livres dix sols* pour la façon et peinture de deux écussons d'armoiries, l'une de l'armoirie de l'Ecu et l'autre de l'armoirie de la Ville.

Cloche du Tocsin

A Michaux de Lisle, serrurier, *neuf livres tournois* pour vingt-neuf livres de fer en œuvre pour ferrer et enhuner la cloche du tocsin séant en ladite tour carrée.

A Jacques Lefèvre, tailleur d'images, *douze livres tournois* pour avoir par lui taillé et fait de son métier trois effigies des trois vertus lesquelles ont été mises et apposées sur la porte principale entrée de ladite tour carrée.

A Jean Guérin, marchand de bois, *six livres quatre sols tournois* pour avoir par lui fourni et livré deux grosses pièces de bois où est suspendu le tocsin.

A Gilles Gallois *huit livres tournois* pour avoir par lui dessendu le tocsin, icelui rehuné et rependu et fourni gens pour le faire.

Compte de la deuxième année 1533

Plomb pour les lucarnes

Payé à Jean..... la somme de *23 liv., 3 sols, 6 den.* pour avoir baillé et livré *523 liv.* de plomb en table pour faire la terasse des lucarnes de ladite tour. Il a été fourni encore une autre fois *160 liv.* de plomb et une autre fois *204 liv. 1/2.*

Bois

A Matry Poignant la somme de *huit livres, quinze sols* pour *25 solleaux* à mettre aux planches de la tour carrée, plus *quatre livres, dix-huit sols* pour *quatorze solleaux*, plus *quatre livres, quatre sols* pour *douze solleaux.*

Menuiserie

A Papin, menuisier, *vingt sols* pour avoir moulé *huit solleaux* pour mettre aux planches, plus *vingt-sept sols, six deniers* pour avoir moulé *onze solleaux.*

Horloge

A Blanchet Morand, horloger, demeurant à Paris, la somme de *seize livres* pour avoir réparé et mis en état l'horloge.

Bois

A Guillaume Menestrel *quarante sols, six deniers* pour *quatre toises et demie* de bois qu'il a baillées pour échafauder l'horloge.

Cadran de l'Horloge

A Louis Lesourd, étamier, *vingt-sept sols, six deniers* pour avoir mis en état le cadran de l'horloge,

A Clément Métezeau, maître maçon, *sept sols, six deniers* pour une journée et demie employée à percer et faire un trou pour passer les contrepoids de la dite horloge en la voûte de ladite tour carrée.

Cadran

A Guillaume Gueronet, peintre à Dreux, *cent dix sols* pour avoir peint et étoffé le cadran de ladite horloge.

A Blanchet Morand, horloger, *sept livres* pour avoir dressé et rétabli au cadran les mouvemens de la hune étant audit cadran et autres choses y nécessaires.

Compte de la troisième année 1534

Charpentier

Payé à Pierre Allain, maître charpentier à Dreux, la somme de *neuf vingt livres tournois*, à lui due par convention et accord fait avec lui par les Maire et pairs de la Ville, pour avoir fait la charpenterie des maisons et couvertures des

tours et tourelles de la porte Parisis et pour avoir fourni tout le bois de ladite charpenterie, icelle levée, dressée et rendue prête de son métier à son propre coût et dépenses.

Ardoises

A Gillet Rogeard la somme de *cent neuf livres*, *quatre sols tournois* pour avoir par lui fourni, rendu, baillé et livré sur le quai dudit Dreux, dix-sept milliers six cents d'ardoises à *six livres*, *cinq sols* le millier qui ont été employées à couvrir ladite charpenterie des tours et tourelles.

Plomb

A Thibaut Lecourt, *soixante-sept sols* pour *84 liv.* de plomb mis sur la lucarne de la porte Parisis.

Voute de la porte Parisis

A Pierre Le Guai et Denis Frichet, maçons à Dreux, la somme de *six livres, six sols* à rabattre sur les *six livres tournois*, pour le marché et convention faite à eux de faire de leur état la voûte de la porte Parisis.

Couverture de ladite Porte Parisis

A Guillaume Auger, maître couvreur d'ardoises, la somme de *quarente-deux livres*, *cinq sols* à lui due par convention et accord fait avec lui pour avoir couvert d'ardoise la porte et tourelle de la porte Parisis et pour la plomberie faite aux lucarnes.

A Jean Martin et autres à chacun *cinq sols* pour avoir vacqué deux journées ensemblement à ôter et vuider les pierres étant dedans le quai ; lesquelles pierres ont été employées à faire édifier le pont des caves.

Compte quatrième année 1535

Pavés

Payé à Jean Ives et Jean Rousseau, demeurants à St-Martin-de-Nigelle, la somme de *94 liv. 6 sols tournois* pour avoir

fourni 11,350 pavés à *8 liv. le mille* et pour 20 marches de pierres en grès qui ont été employées à faire la montée de la porte Parisis.

Pavage

A Noël Valou, paveur, la somme de *soixante-dix sols* pour 20 toises de pavés qu'il a faites au faubourg St-Jean à *3 sols, 6 deniers* par toise.

Compte cinquième année 1536

Curage des Fossés

Payé à Thibaud Bigot, Jean Phou et Guillaume Fouland, conducteurs des manœuvres ordonnées par MM. les Maire, pairs et procureur sindic de la Ville à curer les fossés étant à l'entour d'icelle pour la munition, fortification et édifice de la Ville, la somme de *128 liv.* pour le payement de 250 hommes pauvres et maneuvres qui auroient travaillé à curer les dits fossés pour cinq jours entiers au prix de *deux sols tournois* par jour compris le salaire des dits conducteurs.

Aux mêmes *101 liv. 12 s.* pour 250 h.

Id.	*six vingt-sept livres*	pour 250 h.
Id.	*Id.*	pour 250 h.
Id.	*57 liv. 7 s.* pour plusieurs.	
Id.	*60 liv.*	Id.
Id.	*90 liv.* pour 221.	

Arquebuses

A été acheté en cette année là soixante arquebuses au moins à *35 sols* des nommés Jean Paris et Henry, ... de Blevy et environs une douzaine de crochets à *3 liv. 10 s.* pièce.

Compte sixième année 1537.

Pavés

Payé à Georget Beaugrand la somme de *vingt livres, quatre sols tournois* pour deux mille cinq cent vingt-six pavés.

A Jean Allais, *28 liv. 4 s. tournois* pour 3.525.

A Colàs Foulon *14 liv. 11 s. tournois* pour dix-huit cent et quarteron et demi.

Plus *32 liv. 12 s.* pour 4,450.

Plus *41 liv. 4 s.* pour 5.100.

Plus *41 liv.* pour 5.125.

Plus *33 liv. 4 s.* pour 4.150,

employés dans le faubourg Saint-Denis et ailleurs.

Refonte de la Cloche du Tocsin, 168 liv. 15 s.

Payé à Jean Prudhomme, marchand fondeur de cloches, demeurant à Mantes-sur-Seine, la somme de *21 sols tournois* pour sa peine, salaire et vacation d'être venu exprès pour aviser et amener avec lui un nommé Me Jean Le Royer, aussi fondeur de cloches, du prix de la fonte et refaçon du tocsin de la Ville qui avoit été cassé de nouvel.

A Jean Le Royer, maître fondeur, la somme de *huit vingt-huit livres, quinze sols tournois* en deux parties, savoir : pour le prix et convention faite avec lui d'avoir refondu et refait à son déchet coût et dépense, le tocsin de la Ville, la somme de . . . . *90 liv. » s.*

et pour 450 liv. de métal qu'il auroit fournies et employées pour grossir et augmenter ledit tocsin. *78 15*

168 liv. 15 s.

Pour deux grosses cordes à sonner ledit tocsin *vingt-trois sols, trois deniers.*

A Michaux Delisle, serrurier, la somme de *dix livres* pour avoir fourni et enhuné ledit tocsin, icelui monté au haut de ladite tour carrée et rendue prête à sonner en branle, le tout à ses coût et dépens.

Menuisier

A Jean Papin, menuisier, la somme de *dix livres* prix et convention faits avec lui pour avoir fait et fourni le bois des fenêtres et chassis de l'une des croisées de la première chambre haute de la tour carrée de la Ville.

PIQUES ET HALLEBARDES

A Jean Piquet, artilleur, la somme de *10 livres, 10 sols* pour la façon de 28 futs de piques et sept vingt quatorze autres futs, tant demies piques, javelines que hallebardes et *six livres* pour la façon de six cents garrots d'amonition, pour la défense et fortification de la Ville.

Comptes de M. de Saint-Thomas

PAVAGE DU FAUBOURG SAINT-THIBAUD, RUE ÉVÊCHÉ ET GRANDE RUE

Dans les comptes de M. de St-Thomas, des années 1538 et 1539 (celui de 1539 ne se trouvant pas) dont la recette consiste dans le produit du droit du sel et celui de la ferme de Choquet, on voit que les deniers ont été employés la plus grande partie à payer le pavé pour le faubourg St-Thibaud, pris à Brissac[1] et à Serville[2], à *8 liv.* le 1000 et *12 s.* de voiture, à paver la rue Evêché[3] et la Grande Rue et le surplus des deniers à autres affaires nécessaires.

Extrait de ces Comptes

Payé à Jean Chamans, *six livres, quatre sols tournois* pour 775 pavés.

A Pierre Le Fevre, de Brissac, *sept livres, dix sols tournois* pour 937 pavés.

A Jean Le Fevre dudit lieu, *11 liv. 16 s.* pour 1475 pavés.

A Pierre Le Fevre, *8 liv.* pour mille pavés.

[1] Brissard, hameau de la commune d'Abondant, canton d'Anet, à 7 kilm. de Dreux.

[2] Serville, commune du canton d'Anet, à 11 kilm. de Dreux.

[3] Cette rue, qui s'appelait primitivement *rue du Puis de la Chesne* à cause d'un puits à fleur de terre qui s'y trouvait et d'une chaîne de fer que l'on tendait le soir, après le couvre-feu, à chaque extrémité de ladite rue, pour en intercepter le passage, prit ensuite le nom de *rue Evesché* en raison d'une habitation qu'y possédait l'Évêque de Chartres.

Le nom de *Godeau* qu'elle porte aujourd'hui est celui du célèbre évêque de Grasse et Vence, premier fauteuil de l'Académie Française, né à Dreux en 1605.

A Pierre Bréant, *4 liv.* pour 500 pavés.

A Blanchet Angibout, de Serville, *8 liv. 12 s.* pour 1075.

Pavage

Payé à Noël Valou, paveur, *quatre livres, seize sols tournois* pour 24 toises de pavé mis et assis en la rue St-Thibaud à un carrefour devant la maison ou pend pour enseigne l'image St-Crépin, du côté de la rivierre tirant sur le pont devant la maison et tannerie de Pierre Touzet, à *quatre sols* la toise.

Cloche du Tocsin

Payé à François Cochet, charpentier, *vingt sols tournois* pour quatre jours qu'il auroit vacqué et besogné à dessendre la grosse cloche ou tocsin de la Ville, icelle dehunée, retailler la hune, et après l'auroit enhunée, pour la faire battre en autre sens qu'elle ne faisoit au précédent, parce qu'il y avoit une paille à l'endroit où elle battoit.

Au Compte de 1540

Payé à Guillaume et Jean Les Cornets, charpentiers, *cent huit sols tournois* pour neuf toises d'ais à faire un plancher sur les grosses poutres qui sont en la grosse tour carrée, lesquelles poutres portent et soutiennent le beffroy de bois où est assis et pendu la grosse cloche et tocsin de la dite Ville, iceux ais là mis pour aller et tourner autour du tocsin.

Comptes de M. Jean Barbier

Dans les comptes de M. Jean Barbier, des années 1541, 1542. La recette a été faite de la ferme de Choquet et les deniers ont été employés la plus grande partie aux réparations des murs de la Ville, aux portes et ponts et à faire le pavage de la rue des Caves, et le surplus à construire la Chapelle des Ecoles, à présent la chapelle du Collège [1].

[1] Elle était située à l'angle des rues d'Orléans et Chenevotte. On voit encore dans cette dernière rue les nervures d'une grande fenêtre plein-cintre de l'abside.

Compte de 1541

Chapelle du Collège

Voyez cy après compte de M. Antoine Prunier, Registre Cotte 6e, Compte 6e

Payé à Jean Yves, pour 37 quartiers de grès qu'il a baillés et fournis pour employer à la Chapelle commencée à édifier près les Ecoles.

A Robert Rivier, *quarente-neuf sols, six deniers* pour dix-huit banneaux de pierre, partie employée à faire des murs, près les ponts de la Porte Neuve, et l'autre partie à la Chapelle des écoles, pour bâtir icelle.

Pierres de Saint-Leu

Payé à Mathurin Guérin, dit Trathelin, marchand voiturier par la rivierre d'Eure, la somme de *seize sols tournois* pour huit tonneaux de pierre St-Leu, par lui baillés et livrés au lieu de Fermincourt, sur la dite rivière d'Eure, pour employer à la construction de la chapelle des Ecoles.

Chaux

Payé à Jean-Thomas, chauxerre, demeurant à Fermincourt, la somme de *quatre livres, six sols, quatre deniers tournois* pour vingt-trois septiers de chaux par lui baillés et fournis pour employer à la construction et édification de la chapelle prochaine des écoles de cette ville.

Payé à Jean Le Beau, menuisier, pour bois, par lui fourni pour faire les moules des vitres de la dite chapelle.

A Jean Cornet, charpentier, *six sols tournois* pour avoir fait le ceintre pour entrer les vitres de la chapelle.

Comptes de M. Jacques Mussard

Dans les comptes de M. Jacques Mussard, des années 1547, 1548, 1549, 1550, 1551, la recette a été faite de la ferme du Choquet et des patrimoniaux de 1550 et 1551.

SUBVENTION DE GUERRE DE 2600 LIVRES

Les deniers ont été employés une partie à payer les deux mille six cents livres demandées par le Roi, pour partie des 1,200,000 livres que les villes closes devoient fournir pour la solde de 50,000 hommes de pied, levés en la présente année et l'autre partie employée à payer les pavages du faubourg St-Jean, la rue Parisis, le faubourg du Valgelé et autres dépenses.

Au Compte de 1551 est dit :

CONVOI DE Mme LA DUCHESSE DE NEVERS[1]

Le vendredy huit novembre 1547 a été député par assemblée du Conseil de la Ville six du nombre dudit Conseil, accompagnés de deux hommes, tous en habit de deuil, pour aller au convoi, recevoir le corps de Madame la Duchesse de Nevers, Comtesse de Dreux.

Comptes de M. Jean de Saint-Albin

Dans les comptes de M. Jean de St-Albin, curateur de Thibault de St-Aulbin, des années 1550, 1551, 1552, 1553 et 1554, la recette a été faite de la ferme du Choquet et des droits sur le sel. Les deniers ont été employés aux réparations des ponts et portes de la Ville, à l'arche de la Canette et autres affaires de la Ville.

Comptes de M. Pierre Chaillou

Dans les comptes de M. Pierre Chaillou, année 1554, recette des deniers des Patrimoniaux, on lit :

[1] Marie d'Albret, comtesse de Dreux et de Rethel, dame d'Orval et de Boisbelle, fille et héritière de Jean d'Albret et de Charlotte de Bourgogne, fut mariée le 25 janvier 1504 à Charles de Clèves, comte puis duc de Nevers.

De la Plane cite un auteur latin, originaire de Dreux, qui vivait de son temps, rapportant que cette princesse était d'un mérite au-dessus de toute expression, qu'elle aimait fort les Druides, et qu'elle fit au château des comtes, au donjon et aux bâtiments qui les joignaient des réparations considérables.

Elle avait marié, en 1538, son fils François de Clèves avec Marguerite de Bourbon, fille de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon auquel elle laissa par sa mort le comté de Dreux.

Jettons donnés aux quarante

A Messieurs les quarente Echevins et gens du Conseil de ladite Ville pour leurs gages ordinaires, d'assister audit Conseil, a été payé à chacun un jetton valant *onze sols*, *quatre deniers tournois*, qui feroit pour tous les quarente jettons.....

Réjouissances a la Fête Saint-Pierre

Payé la somme de *seize sols parisis* pour achat de crême fraises, cerises, pain et vin et autres choses portées le lendemain de la fête de Monsieur St-Pierre, sous l'orme de l'église Monsieur St-Jean en la plaigne les Druides [1], pour donner aux filles et femmes de cette ville, comme il est accoutumé de faire.

A certains menestriers et joueurs pour avoir par eux joué de leurs instrumens durant la fête St-Pierre, patron de lad. ville, il a été payé *soixante-quinze sols tournois.*

REGISTRE, COTTE 6me

Comptes de M. Antoine Prunier

Dans les comptes de M. Antoine Prunier des années 1556, 1557, 1558, 1559, 1560, 1561, 1562. La recette a été faite de la ferme de Choquet et des droits sur le sel.

Les deniers des cinq premiers comptes ont été employés aux réparations des ponts, murailles, fossés, pavages, curage de la Commune, aux ceintres et aux voutes des onze tourelles attachées aux murs de la Ville et autres nécessités de la Ville.

1561. — Grosse Cloche cassée et refondue

Les deniers du 6e compte, employés en partie pour la

[1] L'église Saint-Jean, vendue comme bien national en 1793 et détruite en 1796, se trouvait dans l'angle formé par la rencontre des rues Saint-Jean et des Capucins.

De fondation inconnue, en 1472 elle était succursale de l'église Saint-Pierre; agrandie de moitié en 1537, elle souffrit beaucoup des deux sièges que la ville de Dreux eut à supporter en 1590 et 1593, et ne fut érigée en paroisse qu'en 1669. C'est dans cette église que la Confrérie de la Charité de Dreux avait sa chapelle.

Il ne reste plus aujourd'hui que des débris insignifiants d'un pilier du clocher. C'est la chaire de Saint-Jean qui est dans la nef de Saint-Pierre.

grosse cloche qui auroit été cassée et refondue et augmentée, qui est celle d'aujourd'hui, et ceux du 7e compte employés à fortifier la ville et les forteresses pour soutenir contre les ennemis huguenots contre lesquels la bataille de Dreux a été gagnée en 1562.

Au 5e Compte 1560 est dit :

Payé à Antoine Go eau et Alexandre Prunier *huit livres, neuf sols tournois* pour avoir fourni et baillé le bois qu'il a convenu pour faire les ceintres des onze tourelles étant es murs de la Ville et pour faire le plancher pour la voûte.

A la fabrique de Monsieur St-Pierre, la somme de *cent un sols, trois deniers* pour vingt-sept banneaux de pierres pour employer à voûter trois des dites tourelles.

Payé à Jacques Seigneury, chauchere de....., la somme de *dix-sept livres, dix sols tournois* pour sept muids de chaux pour employer à voûter huit des tourelles étant es-murs de la Ville, etc.

Tourelles

Suivant les articles dudit compte, il parroit que les tourelles de la Ville ont été achevées de faire et de voûter.

Au compte 6e de l'année 1561 on voit que :

Grosse Cloche

Par ordonnance faite en la chambre de la Ville de Dreux, le 28 septembre 1561, signée Harel, il auroit dit que la grosse cloche étant en la tour carrée et maison de ladite Ville, appelée le tocsin, seroit refondue pour autant été cassé pour servir tant pour les affaires du Roi de notre sire et faire les..... pour les baux et fermes du dit Sire que pour communes et affaires de la Ville et que les deniers qui conviendroient pour ce faire seroit baillés et délivrés par ledit Comptable, et alloués en son compte comme plus amplement est porté et contenu par ladite ordonnance.

Moule de la Grosse Cloche

Suivant laquelle ledit comptable auroit, le 22 octobre 1561,

payé *quinze sols tournois* pour deux hommes auxquels on auroit marchandé pour faire la fosse pour faire le moule de ladite cloche.

Payé à Jacques Marie pour carreau de bois de poirier pour faire la planche à faire le dit moule, *dix sols tournois.*

A Jean Dejarsay, menuisier, pour avoir plané le dit carreau, *quatre sols tournois.*

A Thibault Chaillou, *vingt-six sols tournois* pour deux cents de chaume.

LATTES

A la veuve De la Censerie, pour une botte de grandes lattes et une botte de petites lattes, *quatre sols, huit deniers.*

CLOUTS

A la veuve Jean Marrais, pour deux cents de clouts à lattes et clouts employés à faire une couverture sur la fosse du moule de ladite cloche, *deux sols, quatre deniers.*

A la même *trois sols tournois* pour un quarteron de clouts de quarente pour clouer le calibre en planche du moule de ladite cloche.

BRIQUES

Au Commissaire de l'Hôtel-Dieu *vingt-huit sols, six deniers tournois* pour trois cents de grosses briques employées audit moule.

CHARBON

A Jean Perrier, *trente-sept sols, six deniers* pour cinq poinçons de charbon employés à faire sécher ledit moule et cinq poinçons de sablon *trente-deux sols, six deniers.*

A Thibaut, Prunier, pour neuf livres de bourre à poil *six sols tournois.*

CHANVRE

A la veuve Matry, Maître-Jean, pour quatre livres de chanvre, *huit sols.*

BRIQUES

A Pasquier Delaitre, thuilier, *vingt-huit sols tournois* pour sept cent de briques employées à faire le moule.

A Thomas Robert, maçon, et Thibaut Moreau, maneuvre la somme de *seize livres, quatre sols, trois deniers tournois* pour avoir vacqué et besogné de leur état plusieurs journées à ôter les vitres de l'une des croisées de ladite maison de Ville et à croitre le trait pour passer la dite cloche.

3213 LIVRES 1/2 MÉTAL
500 LIVRES ÉTAIN POUR AUGMENTER LA CLOCHE

A Sire Pierre Fauteuil, marchand de métal demeurant à Paris, la somme de *sept cent vingt deux livres, quatorze sols, trois deniers tournois* pour avoir par lui fourni à ladite Ville *trois milliers, deux cents treize livres et demie de métal* employées à ladite cloche.

Au même *trente quatre livres, deux sols, six deniers tournois,* pour le nombre de cinq cents livres d'étaim pour affiner le dit métal.

FRAIS DE TRANSPORT DE PARIS A DREUX

A été payé par ledit comptable la somme de *cinquante six livres, deux sols, six deniers tournois* à plusieurs charretiers qui ont amené et voituré ledit métal depuis Paris jusqu'à Dreux.

FONTE DE LA CLOCHE

A M^r. Charles de la Boutique[1], Maitre fondeur, la somme de 1.111^{xx} x^{l} tournois qui lui étoient dus pour avoir pour lui fondu par deux fois ladite cloche comme est porté par sa quittance passée par devant Michel Delaplanne, tabellion, le XXIe jour de novembre 1561.

A Guillaume et Jean Les Cornets, charpentiers, la somme de *trente livres tournois* pour avoir par eux mené la cloche de la dite Ville, du lieu ou elle avoit été fondue jusqu'à la maison de ladite Ville, icelle montée et enhuné.

CORDES POUR LA CLOCHE

A Etienne Tournade la somme de *deux cent deux sols* pour deux cordes par lui fournies de son métier de cordier, pour sonner la dite cloche.

[1] Il faut lire de la Bouticle.

Observations sur la Cloche

Elle a été mesurée le 12 décembre 1755, lorsqu'il a fallu y mettre un torillon qui étoit cassé.

Elle contient de hauteur du haut en bas par dehors *quatre pieds, huit pouces* et par dedans *quatre pieds, deux pouces et demi.*

De diamettre en haut par dehors *deux pieds, onze pouces ;* du milieu par dehors *trois pieds, trois pouces, quatre lignes;* du milieu par dedans, *deux pieds, neuf pouces.*

Au pourtour *huit pieds, trois pouces*; diamètre d'en bas *cinq pieds, quatre pouces.*

Au pourtour aussi d'en bas *seize pieds.*

Le battant est long de *quatre pieds, cinq pouces.*

Le milieu a *huit pouces* de tour.

La pomme *vingt-un pouces.*

Inscription autour de la cloche dans le Haut [1]

L'AN MIL CINQ CENT SOIXANTE UN LE PREMIER DÉCEMBRE DU RÈGNE DE CHARLES IX PAR LA GRASSE DE DIEU ROY DE FRANCE ET COMTE DE DREUX FUT FONDUE AU MOIS DE NOVEMBRE PAR M CHARLES DE LA BOUTIQE POUR L'HONNEUR DE DIEU LE SERVICE DU ROI ET LA COMMUNAUTÉ DE DREUX LORS MESSIRE ROTROU LIEUTENANT GÉNÉRAL JACQUES CHAILLOU MAIRE ET PHILIPPE PETIT PROCUREUR SINDIC

[1] Voici l'inscription exacte (en trois lignes) qu'aucun historien n'a reproduite fidèlement :

† LAN MIL V^{C} LXI ✤ LE PREMIER ƋV REGNE ƋE CHARLES IXE PAR LA GRACE ƋE ƋIEU ROY ƋE FRANCE ET CONTE DE DREVX IE
† FVS FVNDVE AV MOYS DE NOVEMBRE PAR ♟ M^{E} ♟ CHARLES DE LABOVTICLE ♟ POVR LHONEVR DE DIEV SERVICE ƋV ROI ET
† COMVNITE DE DREVX LORS MES PIERRE ROTROV LIEVTEN GNAL IACQVES CHAILLOV MAIRE ET PHILIPPES PETIT PROCVR SCINƋIC

Entre cette inscription et le bas-relief représentant la procession des *Flambarts* sont placés quatre écussons diamétralement opposés dont deux portent les armes de France et les deux autres celles de Dreux.

Il existe aussi cette autre inscription sur une couronne contournant les anses :

orloge sin cest mon droit nom faicte a dreux pour servir checun fondue par mathieu preudor en lan mil v^{c} xxi

Sur la cloche actuelle qui a remplacé celle de 1561, MM. Mahuet père et fils

Au dessous de cette inscription est un cordon tout autour de la cloche, représentant soixante quatorze personnes, figures d'hommes et femmes, portant des flambards allumés sur l'épaule et d'autres qui les allument en marchant a ceux qui sont allumés.

VOYEZ LE COMPTE DE M[e] BARBIER, ANNÉE 1541, REG. COTTÉ 5[e]

Dans le même 6[e] compte, année 1561, est aussi dit :

Payé à Jean Dadou la somme de *neuf livres* pour avoir par lui baillé et fourni pour ladite Ville le nombre de quarente huit quartiers de grès pour faire la Chapelle des Ecoles.

Payé à Jean Garnier la somme de *dix huit livres, douze sols* pour quatre vingt douze quartiers de grès, pour employer à ladite Chapelle, etc., ainsy qu'il est porté à plusieurs articles dudit compte.

CHAPELLE DU COLLÈGE PARACHEVÉE

Laquelle chapelle auroit été ordonnée être parachevée par ordonnance faite en assise de la Ville tenue le même jour d'octobre audit an 1561.

Payé à Guillaume et à Jean Les Cornets, charpentiers, la somme de *huit livres tournois* pour avoir fait de leur métier et état de charpentiers trois ouvoirs pour servir aux poisson-

fondeurs à Dreux, ont reproduit très fidèlement les inscriptions ci-dessus, sauf cependant celle des anses, les armoiries et la procession des *Flambarts*, et, grâce à une heureuse inspiration de M. Lamésange, ancien maire de Dreux, ils y ont ajouté deux médaillons de *Jean Rotrou*, entourés de branches de gui de chêne, symbole de l'origine druidique de la Ville, surmontés d'une étoile, emblème de l'immortalité, et entourés dans l'exergue de cette légende : « Il fut magistrat et poëte et mourut victime de son patriotisme. »

Enfin au-dessous on lit encore :

LAN 1839 LE 9[e] DU REGNE DE LOUIS PHILIPPE I[er] ROI DES FRANCAIS CETTE CLOCHE A ETE REFONDUE AVEC LES DENIERS DE LA COMMUNE ET LES DONS FAITS PAR S. M. A LOCCASION DE LA NAISSANCE DU COMTE DE PARIS SON P[T] FILS ✠

SOUS-PREFET DE MENTQUE ✠ MAIRE DEMONFERRAND = ADJOINTS LAMESANGE — CLAYE = CONSEILLERS — MUNICIPAUX · BROCHAND THOURETTE — MARECHAL — BIGNON — CROIX — RUELLE — LOISELEUR DESLONCHAMPS — AVISSE — FESSARD —

BERTROU — DE LA BOISSIERE — CAILLE DE S[T] PERE — AMOREAU — MAILLIER — LACOSTE — MESIRARD — SEIGNEURY — SANSON — HELLOIN — BAUDRAN — ELUS PAR LEURS CONCITOYENS

niers, édifiés au Boulevard de la Porte-Chartraine contre la maison de Robert Bitrou.

Bois

Payé à Georges Guérault la somme de *XXXII livres, 10 sols tournois* pour bois et chanlattes employées à faire les dits ouvoirs des poissonniers de la Porte-Chartraine.

Sablon

Payé à Alexandre Prunier la somme de *soixante sept sols, six deniers tournois* pour avoir par lui baillé et livré à ladite Ville le nombre et quantité de vingt sept banneaux de sablon employés à maçonner lesdits ouvoirs.

Planches

A Maillot Grippon, menuisier, la somme de *cinquante deux sols tournois* pour avoir par lui, fait et fourni des hays et fenêtres desdits ouvoirs.

Dans le même 6e compte est employée la dépense des ouvrages extraordinaires faits pour la défense de la Ville contre les ennemis avant la bataille.

Munitions et préparatifs de défense de la Ville pendant la guerre en la bataille de 1562

Payé à Pierre Cauchoix, salpetrier, la somme de *cinquante huit livres, six sols tournois* pour avoir par lui baillé et fourni pour la Ville cent six livres de poudre à canon pour être distribuée aux gardes des portes et gendarmes étant dans ladite Ville.

A Jean Lami, charron, la somme de *soixante-sept sols tournois* pour avoir fourni la monture de roues et essieux de trois pièces d'artillerie.

A Marin Moulin, Noël Girard et plusieurs autres qui auroient besogné à faire les écluses, batardeaux et chaussées et fossés de ladite Ville afin de rendre ladite Ville plus forte.

A Thomas Robert et autres maçons pour avoir besogné à étouper et boucher plusieurs trous et fenêtres étant aux murailles de l'Hôtel de Ville.

A Marin Grossetête, Marin Torquet et à plusieurs autres maneuvres et maçons *six livres, quatre sols* pour avoir netoyé la rivière de la Commune pour mettre l'eau dans les fossés pour rendre la ville plus forte.

Prix de la chandelle

A la veuve Etienne Tournade, *vingt-sept sols, six deniers* pour neuf livres de chandelle par elle baillées et fournies aux personnes qui étoient à faire le guet à la porte Parisis pour éviter et de peur que la Ville ne fut surprise par les gens de guerre étant lors sur les champs.

A été payé à Pierre Touzet, faiseur de poudre à canon, la somme de *neuf livres tournois* pour avoir été lui et un homme quinze jours pour faire poudre à canon pour la défense et fortification de ladite Ville.

A été payé la somme de *douze livres, douze sols* à Lucas Fournaise et autres personnes pour avoir par eux vacqué à oter et netoyer les pierres et immondices et ordures étant es tourelles de ladite Ville qui empêchoient les barbacannes desdites tourelles et à faire des barrières aux fauxbourgs de la Ville.

A Robert Blondin, salpetrier, la somme de *treize livres, trois sols* pour avoir baillé et fourni *six vingt-neuf livres* de poudre à canon dont partie auroit été distribuée aux soldats et gardes de portes de la Ville.

Menuisier. — Prix d'un cercueil

A Louis Lelièvre, menuisier, la somme de *vingt sols* pour avoir fait un cercueil pour inhumer Jean Lefèvre qui auroit été tué à la garde de la porte Chartraine.

Compte de la septième année 1562.

Poudre a Canon

De ce compte est extrait ce qui suit:

Payé à Guillaume Binet, marchand salpetrier, la somme de

vingt-une livres, quatorze sols tournois pour avoir fourni 218 livres de poudre à canon.

A Simon Pellerin, la somme de *sept vingt dix sept livres, dix sols* pour 150 L. de poudre à canon.

A été payé suivant mandement de MM. Le lieutenant-général et Maire de Dreux et Faveroles, gouverneur, en date du 21 décembre 1562 à noble homme Jacques-Nicolas Larcher, de la compagnie de M. Martigue, la somme de *cent cinquante livres* pour avoir par lui baillé et livré pour la Ville, cent livres de poudre à canon.

A été payé *onze livres, neuf sols* à Pierre Guillard et autres pour avoir vacqué à mettre et reconder[1] la poudre à canon dans la chapelle Saint-Vincent[2] et avoir bouché les huis et fenestres de ladite chapelle.

A Lucas Fournaise, voiturier, la somme de *vingt-deux sols, six deniers* pour avoir mené et voituré cent deux sacs de poudre à canon que le commissaire de l'artillerie du Roi avoit delaissés au garde de la Ville.

A été payé à M. Jâques Gastel la somme de *quinze livres tournois* pour un poinçon de vin par lui baillé à MM. Les commissaires des vivres du camp du Roi lors étant en cette ville de Dreux, pour lors de la bataille afin de supporter le peuple de la Ville.

A Claude Delisle et Claude Bourguignon et autres jusqu'au nombre de trente un *dix sept livres* pour salaire d'avoir vacqué chacun deux jours à faire un pont au chastel vers le Valgelé pour placer quatre pièces d'artillerie, mises audit chastel.

A été ordonné par mandement signé Rotrou, Chaillou,

[1] Pour recondre, vieux mot français, du latin *recondere*, renfermer, cacher.

[2] L'église Saint-Vincent se trouvait dans la cour basse du Château, au-dessous de la plate-forme sur laquelle il s'élevait, dans le quartier du *Bourg-Clos* ou *Grenier à Sel*. Au Moyen-Age les actes n'étaient valables que lorsqu'ils avaient été solennellement et publiquement confirmés devant le portail de saint Vincent; c'était dans son enceinte que se traitaient les affaires importantes de la commune. Les chanoines de Saint-Etienne, de qui elle dépendait, y chantaient leur office, en hiver, quand le chemin de la Collégiale Saint-Etienne était devenu impraticable. A droite de l'église se trouvait leur maîtrise et à gauche la maison de l'abbé; les maisons canoniales environnaient le parvis et en faisaient une place fermée.

Saint-Vincent eut beaucoup à souffrir des guerres de religion (1562); le siège de Dreux par Henri IV (1593) vint lui porter le dernier coup. Elle tomba en 1747 et fut complètement rasée en 1749.

Gravelle, Petit et Cornet être payé à M. Bernard Coupé la somme de *trente sept livres, dix sols* pour faire un voiage par devers le Roi et la Reine mère[1] et leur présenter les clefs de la Ville, afin que ce fut leur plaisir de décharger et exempter la Ville et Fauxbourgs des compagnies du sieur de Faveroles et du capitaine de Molianbourg étant en garnison en la dite ville et fauxbourg.

A été payé à différentes personnes leur salaire d'avoir fait le gué tant dans l'Hôtel de Ville qu'aux portes et autres endroits, et aussi autres payemens faits occasionnés par les ennemis comme il est expliqué par ledit compte et pour les fortifications et réparations des murs, tourelles, pont, faire des batardeaux dans les rivières, meme faire tenir les fossés pleins d'eau pour la défense de la Ville.

REGISTRE COTTÉ 7e

Comptes de M. Philippe Petit

Dans les comptes de M. Philippe Petit des années 1566, 1567, 1568, 1569, 1570, 1571.

La recette a été faite de la ferme du Choquet et des droits sur le sel.

Les deniers ont été employés aux réparations des ponts, fossés et autres endroits de la Ville.

PAVAGE DU VALGELÉ

Le faubourg du Valgelé a été achevé d'être pavé en l'année 1567.

Après la bataille a été posé pendant l'année un garde dans la lanterne de l'Hôtel-de-Ville et un autre au Donjon[2] du Château pour faire le guet jour et nuit, pour voir si aucuns des ennemis ne viendroient pas surprendre la Ville ; ces gardes

[1] Charles IX et Catherine de Médicis, régente de France.

[2] Ce donjon, qui porta les noms de Grosse Tour et de Tour Grise, construit en 1224 par Robert III, comte de Dreux, fut détruit par Sully, lors du dernier siège de Dreux, en 1593. C'est là que le grand ministre d'Henri IV fit pour la première fois l'emploi de la mine pour faire sauter les fortifications. L'épisode de ce siège est raconté dans ses mémoires.

étoient payés chacun *cinq sols* et il leur étoit fourni par la Ville de la chandelle et du bois.

TAXES SUR LES PLUS RICHES

Suivant un état de MM. les receveurs généraux des finances du 4 septembre 1570 a été ordonné, par lettres patentes, être levée à constitution de rente au denier douze sur vingt des habitans riches de la Ville de Dreux denommés audit état pour la subvention des urgentes affaires du Roi, la somme ils avoient été taxés montante à *cinq mille trois cent quarante-huit livres.*

Dans les comptes de MM. Pierre Chaillou des années 1572, 1573, 1574 (Les comptes depuis 1534 jusqu'en 1594 sont *perdus* ou *autrement*), dans ceux de Jacques Brochard 1594 et 1595, et de Thibaud Corbonnois 1596, 1597 et 1598 et 1599.

La recette a été faite de la ferme Choquet et des droits sur le sel.

Les deniers ont été employés aux réparations des fossés, ponts, murs, pavé, aux boutiques de la poissonnerie et autres endroits de la Ville.

REGISTRE COTTÉ 8e

Comptes de M. Claude Pineau

Dans les comptes de M. Claude Pineau des années 1603, 1604, 1605.

La recette a été faite des droits sur le sel et de la ferme Choquet, et encore des sommes prises en constitution par la Ville, sommes considérables, pour payer Mme La Comtesse de Bû, des sommes qui lui étoient dues tant à cause du moulin du Bléras, celui du clos Régnier que des frais qui ont été faits.

Voyez cy après l'article du Registre cotté 11 au compte de M. Bertrand Brochand et au compte dudit sieur Pineau Registre cotté 8, année 1623.

Les deniers de la recette ont servi à payer les frais qui ont été faits par ladite dame comtesse de Beu, ainsy que ceux faits par les officiers de Ville et n'ont pas été suffisans pour

payer tout; il a cependant été fait quelques ouvrages et réparations nécessaires de la Ville.

Service pour Henri IV

Dans le 2e compte de M. Thibault Corbonnois de l'année 1601 — le service de Henri IV a été fait dans l'église Saint-Pierre de Dreux.

Dans les comptes de MM. les autres Receveurs depuis l'année 1600 jusqu'en 1641. Les receveurs faisoient la recette et la dépense alternativement les uns au bout d'un an et deux ans, les autres au bout de deux ou trois ans, quelques-uns au bout de quatre.

Les deniers servoient à acquiter les charges et arrérages de rente et à soutenir les procès qui étoient fréquens, très peu de réparations et point d'augmentations.

REGISTRE COTTÉ 9e

Les recettes et les dépenses ont été faites à peu près par les receveurs de la même manière que ceux ci-dessus et pour les mêmes occasions depuis l'année 1640 jusqu'en 1664 au quel tems ou environ le Roi s'étant reuni à son domaine la première moitié des octrois, la seconde a été reçue différemment, mais il ne s'est trouvé aucuns registres ni papiers jusqu'en 1700 ou environ.

REGISTRE COTTÉ 10e

Dans les comptes des Receveurs depuis l'année 1557 jusqu'en 1600. La recette a été faite des deniers patrimoniaux qui étoient la ferme du *pontage et pavage,* celle du *chargeage des vins*, *des amendes,* avec celle de *l'essai des chevaux,* des *boutiques de la poissonnerie, des tourelles*, des *dessus de porte,* de la *tour hannequin.* Le loyer du moulin de Bléras a été mis dans la recette des octrois; le tout chacun au temps de leur commencement.

Les deniers étoient employés aux affaires de la Ville. Les voiages pour les soutiens des procès. Les passages de troupes

et autres nécessités et le surplus des deniers servoient à payer les réparations.

Compte de M. Richard Mabille

On voit au compte de M. Richard Mabille année 1562 :

DÉCHARGE DEMANDÉE DU PAIN REQUIS POUR LES TROUPES

Plus a été baillé par ledit comptable au sieur Dublanc-Fossé, la somme de *quatre livres, un sol, huit deniers,* pour aller par devers M. le Conétable[1] étant au camp du Roi, près cette ville de Dreux, pour lui porter requête pour diminution du pain demandé par les commissaires du Roi, pour la nouriture du camp du Roi contre les huguenots.

INHUMATION ET SERVICE DU FILS DE M. LE CONETABLE

Le 23 décembre 1562, lorsque le cœur et les entrailles du Baron de Montbrun[2], fils de M. le Conétable, furent mis et inhumés dans l'église de M. Saint-Pierre de Dreux et aussi le lendemain furent portées les quatre torches de la Ville au service et pour ce il fut payé au porteur d'icelles *cinq sols.*

REGISTRE COTTÉ 11e

Dans les comptes des Receveurs depuis 1600 jusqu'en 1617. La recette a été aussi faite des deniers et revenus patrimoniaux et les deniers ont aussy été employés comme ci-dessus.

De quelques comptes a été extrait ce qui suit.

Dans le compte de M. Bertrand Brochand, année 1603, rendu en 1605, ce comptable, suivant l'avis du conseil, se seroit acheminé jusqu'à Beu, avec honorables hommes M. Thibaut Corbonnois, M. Jean Morel et Michel Loison pour s'accorder avec la dame comtesse de Beu de tous les différens qui étoient entre elle et les habitans de Dreux.

[1] Montmorency (Anne de) né en 1492, mort en 1567, forma avec François de Guise et le Maréchal de Saint-André le Triumvirat catholique qui prit la direction des affaires au commencement du règne de Charles IX (1561).
Il gagna la bataille de Dreux ; il y fut néanmoins fait prisonnier.

[2] Tué le 19 décembre à la bataille de Dreux.

M. Brochand arrêté a Paris faute de payement des rentes dues par la Ville

Le mercredy 29 janvier 1603 a été ledit comptable par faute de payement par le corps de ladite Ville, à dame Olimpe Dufour, veuve de Messire Hurault de l'Hôpital, de la somme de *cinq mille deux cent cinquante livres tournois*, apréhendé dans la grande salle du Palais à Paris, pris et mené par un huissier aux prisons du Fort-l'Evêque, etc.

La mise en liberté

Et le cinquième jour de février audit an, à six heures du soir, a été ledit comptable mis hors desdites prisons, à la caution de Claude Pineau qui l'auroit pris à sa garde et auroit payé ladite somme à deux notaires du Châtelet qui en auroient déchargé ledit Greffier dudit Fort-l'Evêque.

Voyez le dit compte il donne plus longue instruction.

Transaction portant acquisition du moulin du Bléras

Et après toutes les contestations ladite dame De Beu a transigé avec Claude Pineau devant Mrs Haudessus et Herbin, notaires au Chatelet de Paris, le dernier jour de février 1603 par laquelle transaction, dont extrait d'une expédition est à l'inventaire ci-devant sous la cotte 51, ladite dame de Beu a vendu audit sieur Pineau, pour et au nom de la Ville, le moulin du Bléras moyennant la somme de *cinq cens livres* de rente foncière par chacun an; a été payé comptant une partie des sommes qui lui étoient dues, pour lesquelles elle auroit obtenu arrêt du Conseil et elle auroit accordé du temps pour l'autre partie. Lesdites sommes ont été payées au moyen des emprunts qui ont été faits, ainsy qu'il est ci-devant dit au compte dudit sieur Claude Pineau, Registre cotté 8e.

Droits perçus a l'entrée et a la sortie des prisons

Payé par ledit comptable pour le droit de geôle, d'entrée et de sortie, la somme de *trois livres* et aux guichetiers de la dite geôle, pour la sortie, la somme de *trois livres*.

M. le Doyen de Chartres offre mille écus pour batir un couvent aux Capucins

Dans le compte de M. Rotrou, au même Registre 4e, on voit que par ordonnance de la Ville (1614) il auroit fait un voiage à Chartres vers M. le Doyen pour le remercier au nom de la Ville, de l'offre par lui faite de mille Ecus pour aider à bâtir un couvent aux pères capucins[1].

REGISTRE COTTÉ 12e

Dans les comptes des Receveurs depuis 1629 jusqu'en 1634. La recette a été pareillement faite des deniers et revenus patrimoniaux comme celles ci-dessus et la dépense a été aussi pour les mêmes choses que celles ci-dessus.

Peste a Dreux : établissement de maisons de santé au champ d'Allouettes

On voit dans les comptes de M. Pierre Buhot, tuteur de Guillaume Buhot, de l'année 1630, qu'il a été achetté un quartier de terre au champ d'Allouettes, proche les maisons de la santé, par contrat passé devant Vavasseur, tabellion à Dreux, le 25 juillet 1630, sur lequel ont été bâties quatre maisons de la Santé adjugé à Jacques Avisse, charpentier, pour *deux cent seize livres,* sans y comprendre la maçonnerie et autres ma-

[1] Ce couvent qui avait été fondé par les seigneurs de la maison de Soissons, comtes engagistes de Dreux, fut construit avec les matériaux provenant de la démolition des châteaux de Fermaincourt et de la Robertière (dans la forêt de Dreux) ainsi que de celle de la Tour Grise.

Avec ses dépendances il contenait environ deux hectares, vingt-cinq ares, et occupait tout l'espace compris entre la rue des Capucins, jusqu'à Saint-Jean, la ruelle des Prés et la rue des Bléras.

Il fut vendu en 1790 comme bien national à un nommé Bouquillard, ancien colon, moyennant trente mille francs en assignats. Tous les bâtiments furent démolis à l'exception de l'église, qui fut trouée dans le milieu de sa longueur, pour la formation de la nouvelle rue appelée encore actuellement *rue Neuve des Prés*. Avec les matériaux, Bouquillard fit construire les diverses maisons de même apparence, qui existent de chaque côté de cette rue, prolongée il y a une vingtaine d'années par M. Victor Dubois, député, ancien Maire de Dreux, pour rejoindre le magnifique boulevard qu'il fit percer dans les prés des Bléras, dépendant en partie de l'ancienne propriété des Capucins.

tériaux, lesquelles maisons ont été faites pour servir à retirer les malades de la contagion qui y étoient sollicités par un chirurgien et par des personnes mises à cet effet.

Plusieurs maisons de la Ville ont été muraillées et les habitans mis dans les maisons de Santé.

On ne voit d'autres remarques que celles-ci depuis 1600 jusqu'en 1700, si ce n'est qu'il n'y a aucuns registres, ni papiers, depuis 1674 jusqu'en 1700, et depuis 1700 jusqu'à présent les registres et papiers sont existants ainsy qu'il est porté par l'Inventaire ci-devant.

Emprunt fait par la Ville en 1713

A été seulement remarqué ce qui suit :

Dans le Registre cotté 13e par acte des 20 février et 11 mars 1714. Les sieurs François Mallet, maire, Martin Le Menestrel, lieutenant de maire, Nicolas de Ruffin, commissaire, Nicolas Mariette, échevin et Louis-Jacques Devallois, procureur du Roi, ont été autorisés par un grand nombre d'habitans d'emprunter à constitution au denier vingt, la somme de *huit mille cinq cent trente deux livres,* pour payer la taxe demandée par le Roi, par arrêt du Conseil du 28 octobre 1713.

De là vient l'emprunt fait au nom de la Ville à l'église Saint-Pierre, à l'église de Montreuil[1] et à l'Hôtel-Dieu de Dreux.

Gouverneur de Dreux installé

Le 17 mars 1714, M. De Sabrevois d'Ecluzelles a été installé et reçu gouverneur de la Ville de Dreux.

Nota. — Il est mort à Paris le 20 septembre 1772, âgé de 70 ans.

Ecuries pour les chevaux des Gardes du Roi

Par acte d'assemblée à la Ville, du 6 mars 1729, la construction des écuries pour les chevaux des gardes du Roi, qui étoient alors en garnison à Dreux, a été proposée à faire sur deux projets et notamment sur celui où elles ont été bâties en 1736 et pour le payement d'icelles il a été pris pendant quel-

[1] Montreuil, commune du canton de Dreux.

ques années, sur les deniers de la capitation de l'élection de Dreux, la somme de *32.000 liv.* à quoi elles ont été adjugées et une somme de *4.000 liv.* pour augmentations qui y ont été ajoutées.

Taille arbitraire changée en taille proportionnelle

Par arrêt du Conseil du 8 septembre 1733, la taille arbitraire de la Ville de Dreux a été changée en taille proportionnelle.

Démolition de la porte du fauxbourg Saint-Denis
Construction du Petit Pont

Par acte d'adjudication du 8 octobre 1735, il a été ordonné que la porte du fauxbourg Saint-Denis, qui étoit en très mauvais état et ce qui en restoit, seroit démoli, que les pierres de grès et autres matériaux seroient employés à la construction d'une arche sur la Commune, entre le Carrefour et la rue d'Orisson, où il y avoit un petit pont en bois d'environ six pieds de large le long des boutiques, appelé le pont des Etaux.

Démolition de la Porte Neuve

La Porte Neuve a été démolie en l'année 1737.

Dimes des Vignes. Procès

Par acte du 12 janvier 1744, les Maire et Echevins et procureur sindic ont été autorisés de se pourvoir par devant M. l'Intendant, pour être par lui autorisés de défendre et contester la demande de la dime des vignes en essence par les sieurs chanoine de Saint-Etienne, prieur de Saint-Léonard[1] et de Saint-Martin[2].

[1] Le prieuré de Saint-Léonard, ordre de Saint-Benoit, passait pour avoir été fondé par Robert Ier, comte de Dreux, vers 1160. D'après A. Donnant, la chapelle aurait été construite à la place d'une guinguette nommée Boston. Les religieux de Coulombs avaient cinquante livres de rente à prendre sur ce prieuré qui relevait de leur abbaye. La chapelle fut démolie en 1752 et la propriété vendue un peu plus tard. Ce prieuré se trouvait sur la route de Paris, près du pont qui porte encore son nom.

[2] Le prieuré de Saint-Martin, qui a donné son nom au quartier, habité par

Naissance de M. le duc de Bourgogne
Mariage de quatre pauvres filles

Par acte du 7 janvier 1750, en exécution des intentions du Roi à l'occasion de la naissance de M. Le Duc de Bourgogne, au lieu de faire des dépenses extraordinaires pour des réjouissances publiques, ont été mariées en cette ville quatre pauvres filles auxquelles a été donné pour dot à chacune *trois cents livres* des deniers des octrois, dont partie employée en habits de noces, tant pour les filles que pour les garçons et le surplus en argent, les frais de noces et de réjouissance ont été faits à l'Hôtel de Ville des soins de Messieurs les Maire et Echevins.

Démolition de la Chapelle Saint-Léonard

Par acte du 30 août 1752, les maire, échevins et procureur sindic et quarente conseillers pairs alors présens sur l'information faite par M. Alleaume, chanoine de Dreux, commissaire nommé par M. l'Evêque de Chartres, de la commodité et incommodité à la chapelle Saint-Léonard, suivant l'ordonnance de M. l'Evêque, rendue sur requête à lui présentée par le Prieur de ladite Chapelle, lesdits officiers de Ville et conseillers pairs, après avoir pris lecture de l'arrêt du Parlement ont consenti à la démolition de ladite chapelle.

Service de Mme la duchesse du Maine

Par acte du 14 mars 1753, il a été ordonné que le service de

les Moines de l'ordre de Saint-Benoist (de Citeaux) était une demeure cistercienne. Il en est fait mention dans un testament de 1383 « *Prior Sancti Martini prope Drocas* ». Ces religieux dépendaient des chanoines de la collégiale de Dreux, mais comme ils n'avaient pas un revenu suffisant à leur existence ils furent réunis, avec leur chapelle, à l'abbaye d'Ivry-la-Bataille.

D'après un manuscrit de la bibliothèque de Chartres, la chapelle *Saint-Martin* était entourée de nombreux bâtiments et possédait de grands revenus que touchaient les religieux de Coulombs.

Le Pouillé du diocèse de Chartres de 1738 indique que ce prieuré était à la collation de l'Abbé de Saint-Germain-des-Prés et que son revenu était de 200 livres.

feu Madame La Duchesse du Maine, seroit célébré en l'Eglise Saint-Pierre de Dreux.

SERVICE DE M. LE PRINCE DE DOMBES[1]

Par acte du 16 octobre 1755, il a été ordonné que le service de feu M. Le Prince de Dombes, seroit dit et célébré dans l'Eglise de Saint-Pierre de Dreux.

LANTERNES. 1757

Par acte du 23 novembre 1757, et l'approbation de M. l'Intendant, les lanternes, au nombre de trente quatre, ont été établies dans la Ville de Dreux, pour être entretenues des deniers des octrois.

PORTE PARISIS DÉMOLIE

Par autre acte dudit jour et l'autorisation de M. l'Intendant, la porte Parisis a été démolie, pour les pierres et matériaux servir à la réparation des ponts.

1764. RÉCENSEMENT

En l'année mil sept cent soixante quatre, MM. les maire, échevins et procurenr sindic pour exécuter les dispositions de l'Edit du mois d'août audit an, concernant la nouvelle nomination d'officiers et administrateurs des Villes et Bourgs du Royaume et s'assurer, en vertu de l'art. 1er dudit Edit, de ce qu'il y a d'habitans dans la Ville, Fauxbourgs et Hameaux dépendans des deux paroisses, prendre leur déclaration du nombre de toutes les personnes, y compris les enfans au berceau et les domestiques, et en ont dressé état qu'ils ont envoyé à M. le Controleur-général, conformément audit Edit, contenant le nombre cy-après.

[1] Louis-Auguste de Bourbon, Prince de Dombes, comte d'Eu, succéda à sa mère Madame la duchesse du Maine comme comte de Dreux en 1753 ; il mourut en 1755 sans enfants.

	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	
Ville. . . .	417	493	435	437	
Fauxbourgs.	448	510	481	483	4.371
Hameaux. .	118	135	202	162	
	983	1.138	1.118	1.132	

Capucins.	Pères.	6	6
	Frères	0	
Religieuses. . . .	Religieuses.	10	14
	Sœurs converses. . . .	4	
Sœurs de Communauté. . .	à l'Hôtel-Dieu.	5	9
	à la Communauté. . .	4	
Orphelines. . . .	la Sœur.	1	8
	Orphelines	7	
Domestiques. . .	dans la Ville.	159	248
	dans les Fauxbourgs. .	71	
	dans les Hameaux. . .	13	
	aux Capucins.	2	
	aux Religieuses. . . .	2	
	aux Orphelines	1	
Employés.	aux Aides.	9	15
	au Tabac.	4	
	au Cuir.	2	
	Total général. . . .		4.671

Dans l'Etat ci-dessus sont compris les enfans depuis leur naissance jusqu'à l'âge de sept ans.

ENFANS JUSQU'A L'AGE DE SEPT ANS

Dans la Ville.	309	
Dans les Fauxbourgs.	424	816
Dans les Hameaux.	133	

Chanoines, Curés, Vicaires, Principal du Collège, Régents et Prêtres	20
Clercs tonsurés	3
Nobles et Officiers militaires	31
Officiers du Bailliage, de Police et de l'Election	12
Officiers du Sel, des Aides, des Coches et autres par Commissions	7
Employés aux aides, au tabac, aux cuirs	15

Imposés à la Taille.

Dans la Ville	290	846
Dans les Fauxbourgs	424	
Dans les Hameaux	132	
Pauvres mis à obole		228
Gens sans aveu		50

Maisons habitées où il y a Feu par bas.

Dans la Ville	423	1.104
Dans les Fauxbourgs	524	
Dans les Hameaux	157	

Chambres hautes où il y a ménages.

Dans la Ville	138	171
Dans les Fauxbourgs	33	
Maisons vacantes dans la Ville	12	17
Chambres hautes vacantes	5	

Par arrêt du Parlement du 11 août 1769, enregistré sur le registre de la Ville le 20 mars 1770, les droits de havage et minage des grains vendus à la halle de Dreux, pour raisons pesquels il y a eu instance entre son Altesse Sérénessime

Monseigneur le Comte d'Eu[1], et les Maire, Echevins, habitans de Dreux et laboureurs des paroisses voisines, ont été réglés.

PONT EN PIERRES DE LA PORTE CHARTRAINE

Pendant les années 1770 et 1771, les maisons des sieurs Vigneron, menuisier, et Breteche et le dessus de la porte Chartraine ont été abattues ainsi que la terrasse du sieur Claude Thubeuf et à leur lieu et place, le second pont de la porte Chartraine a été construit en pierres; il a été adjugé moyennant *huit mille livres,* non compris d'autres réparations de la Ville, ainsy qu'il est porté par plusieurs actes sur le registre des délibérations pendant lesdites deux années.

[1] Louis-Jean-Marie de Bourbon, *duc de Penthièvre*, dernier comte de Dreux.

NOMINATIONS

ET CONTINUATION DES MAIRES, LIEUTENANTS DE MAIRE, LORSQU'IL Y A EU LIEU D'EN NOMMER, ECHEVINS, PROCUREURS SINDICS, RECEVEURS ET GREFFIERS, SANS Y COMPRENDRE LES COMMISSAIRES, CONTROLEURS, ASSESSEURS, ETC., A COMMENCER DE 1700, SUIVANT LES ACTES CI-APRÈS.

1700

Le sieur *François Mallet* avoit acquis la charge de Maire avant 1700, après sa création de 1692. On ne voit pas l'acte d'enregistrement de ses provisions, non plus que les nominations d'Echevins, Procureurs-Sindics et de Greffiers et autres officiers. Les actes n'ayant point été remis en registres, se sont trouvés perdus ou autrement.

1704

Par acte du 8 octobre 1704 le sieur Mallet, en sa qualité de Maire perpétuel, a reçu *Claude Lemée* pour Greffier de la Ville au lieu et place du sieur Josaphat Dufrenoy qui avoit acquis cette charge.

Par acte du 23 décembre 1704, le sieur Mallet, maire perpétuel, le sieur *Martin Le Menestrel,* Lieutenant de Maire, *Louis Binet,* procureur du Roi, ont reçu et installé M. *Pierre Errard,* pourvu de l'office de 1er Echevin et ont fait enregistrer les lettres patentes par lui détenues, le 7 septembre 1704, après lui avoir fait attester de ses vie et mœurs et M. *François Guillet* a resté second Echevin.

1704, — MILICIENS TOMBÉS AU SORT

Par acte du dimanche 28 décembre 1704, les sieurs Mallet, Maire, Martin Le Menestrel, lieutenant de Maire, Errard, 1er Echevin et Louis Binet, procureur du Roi, ont fait assem-

bler les garçons des deux paroisses de la Ville, suivant les ordres du Roi, pour fournir quatre miliciens et le sort est tombé sur Pierre *Flutault*, le sieur *Le Cherpy*, François *Adrien* et Martin *Blin*.

1705

Par acte du 13 May 1705, les sieurs Mallet, Maire, Errard, premier Echevin et Louis Binet, procureur du Roi, ont sur la requête à eux présentée par M. *Pierre-Joseph Rotrou*, fait registrer la commission à lui expédiée pour la Recette des deniers de l'octroi et patrimoniaux de la Ville au lieu et place des sieurs Cervol et Aubert, Receveurs des tailles.

Par acte du 11 juin 1705, les sieurs Mallet, Maire, Martin Le Menestrel, lieutenant de Maire, Errard, premier Echevin et Louis Binet, procureur du Roi, a été nommé le sieur *Thibault Donnant*, pour second Echevin à la place du sieur François Guillet.

1710

Par acte du 28 août 1710, le sieur Mallet, Maire, Martin Le Menestrel, lieutenant de Maire et Louis Binet, procureur du Roi, ont fait registrer par le sieur *Alleaume*, leur greffier, les lettres de commission obtenues par Michel Blanche, pour Echevin alternatif.

1712

Par acte du 5 janvier 1712, les sieurs Mallet, Maire, Martin Le Menestrel, lieutenant de Maire et Michel Blanche, Echevin, ont fait registrer les lettres de provisions du Procureur du Roy de la Ville, obtenues par *Louis-Jacques de Valois*.

1713

Par acte du 30 mars 1713, les sieurs François Mallet, Maire et Louis-Jacques de Vallois, procureur du Roi, ont fait registrer la commission d'Echevin alternatif obtenue par M. *Nicolas Mariette*, procureur.

1716

Par acte du 13 août 1716, les sieurs Mallet, Maire et Louis-Jacques de Vallois procureur du Roi, lequel a remontré que

le corps des officiers de Ville étoit dépourvu d'officiers par la mort de plusieurs, ont été nommés *François Fiot*, Echevin pour un an et *Claude Rotrou*, Echevin pour deux ans.

1717

Par acte du 25 novembre 1717 en l'assemblée générale tenue par M. Ferdinant de Pinieres[1], seigneur de Motelle, grand Bailly, accompagné des sieurs de Rotrou, Lieutenant-Général, de Baignoles, lieutenant particulier, Legrand, procureur du Roi, et *Vaillant,* avocat du Roi, tous du corps du Bailliage, où étoient les sieurs Rotrou, premier Echevin, François Fiot, second Echevin et de Vallois, procureur du Roi, pour l'élection et nomination d'un Maire et autres officiers de Ville, suivant les ordres envoyés par M. *Bignon*, Intendant, ladite assemblée a été remise, attendu les contestations de part et d'autre.

1718

Par acte du 7 novembre 1718, les sieurs Claude Rotrou, premier Echevin, et François Fiot, second Echevin, le sieur François Mallet a demandé l'enregistrement des lettres patentes du 20 octobre audit an, par lui obtenues, qui le rétablissent Maire de la Ville de Dreux.

1719

Par acte du 12 juillet 1719, les sieurs François Mallet, Maire, François Fiot, Echevin, ont fait enregistrer les lettres patentes qui leur ont été présentées par Louis-Jacques de Vallois et par lui obtenues du Roi, pour la charge de procureur du Roi de la Ville.

1725

Par acte du 22 Mai 1725, les quarentes conseillers pairs ont été de nouveau nommés, le sieur François Mallet demeuré

[1] Lisez Ferdinand de Pilliers. En outre de la seigneurie de Motelle cette famille possédait encore celles d'Allainville, de Lacher, etc. — De Pilliers portait pour armoiries : *d'or au chevron d'azur.*

Maire perpétuel, le sieur *François Brochand* nommé premier Echevin et le sieur *Charles Le Menestrel* second Echevin et le sieur *Pierre-Charles Guillet*, procureur sindic.

1726

Par acte du 18 juin 1726, les sieurs Mallet, Maire, Le Menestrel, Echevin et Guillet procureur sindic. Le sieur *Charles Bureau* a été nommé 2e Echevin.

1727

Par acte du 10 juin 1727 en l'assemblée, les sieurs Mallet, Maire, Charles Bureau, Echevin, et Guillet, procureur sindic. Le sieur *de Baignoles* a été nommé second échevin, qui a protesté de sa nomination, et à l'instant la compagnie a délibéré que les parties se pourvoiraient par devers sa Majesté, qui après a ordonné une nouvelle nomination, laquelle a été faite de la personne du sieur *Claude Le Prince.*

1728

Par acte des 23 et 25 mai 1728 en l'assemblée générale, le sieur *Le Grand*, procureur du Roi au Bailliage, a été élu Maire, le sieur *Antoine Lecomte* élu second Echevin et le sieur *Nicolas Menestrel* procureur sindic.

M. PÉTEIL GREFFIER

Le 5 septembre 1728, *François Peteil* a écrit pour la première fois en qualité de Greffier de ladite Ville.

1729

Par acte du 14 juin 1729, le sieur *Le Grand* a été continué Maire, le sieur *Antoine Le Comte* premier Echevin, le sieur Nicolas Le Menestrel, procureur sindic, le sieur *Etienne Anteaume* a été élu second Echevin.

1730

Par acte du 6 juin 1730, le sieur Le Grand a été continué Maire, le sieur Etienne Anteaume, Echevin et le dit Nicolas Le Menestrel procureur sindic. Le sieur *Anne Mallard* a été

élu second Echevin et, par le même acte, le sieur *Couthier*, receveur de la Ville, a prétendu avoir la préséance après le Maire, ce qui lui a été contesté.

1731

Par acte des 20 et 22 mai 1731, le sieur *Mathurin Jouvelin*, procureur du Roi des eaux et forêts, a été élu Maire, le sieur Mullard reste premier échevin, le sieur *Charles Le Ménestrel*, marchand, élu second Echevin, et le sieur *Claude-Marie Le prince* élu procureur sindic.

1732

Par acte des 3 et 10 juin 1732, le sieur Jouvelin a été continué Maire, les dits sieurs Pierre-Nicolas Le Menestrel, premier Echevin et Leprince, procureur sindic, et le sieur *Pierre-Antoine Petit,* épicier, a été élu second échevin.

1733

Par acte des 26 mai et 2 juin 1733, le sieur Jouvelin a été continué Maire, le sieur Pierre-Nicolas Le Menestrel, premier Echevin, et le sieur Leprince, procureur sindic et le sieur Antoine Petit, second échevin.

. . . .

Par acte sans date, page 66, entre les actes du 14 novembre 1734 et 22 juillet 1735, du Registre cotté 14, le sieur *Pierre Le Comte,* chirurgien, a été reçu Greffier de la Ville par Messieurs Mallet, commis à l'exercice de Maire, *Urbin Margas,* lieutenant de Maire, Etienne Anteaume, Echevin et *Pierre Houard,* de même commis à l'office de procureur sindic. Le sieur *Nicolas Rogeard* a comparu en qualité d'avocat du Roi et Anselme le ..., contrôleur.

1738

Par acte du 1er janvier 1738, en vertu de l'arrêt du Conseil du 4 décembre 1737, qui ordonne l'exécution du mois de novembre 1733 portant rétablissement des officiers municipaux, le sieur *Charles Le Menestrel* a été élu Maire, les sieurs

Etienne Anteaume, premier échevin, *Guillaume Cheddé,* second Echevin et Pierre Houard, procureur sindic.

Le 24 janvier 1738, les provisions des Receveurs des deniers d'octrois et patrimoniaux de la Ville, obtenues par le sieur *Nicolas-Antoine Clément,* au mois de novembre 1737 ont été registrées sur le registre des délibérations de la Ville.

1739. GOUVERNEUR DE LA VILLE.

Le 12 mai 1739, les provisions de gouverneur de la Ville de Dreux, obtenues par M. *de Sabrevois,* capitaine au Régiment Royal carabiniers, le 27 février 1738, ont été enregistrées sur le registre de la Ville.

1739

Par acte du 26 mai 1739 en l'assemblée tenue par M. Le Grand, pour l'absence de M. le Lieutenant Général, où étoient les sieurs Charles Menestrel, Maire, Cheddé, Echevin et Houard, procureur sindic. Le sieur *Louis Petit,* procureur, a été élu échevin à la place du sieur Etienne Antheaume dont le tems étoit fini.

1740

Par actes des 7 et 14 juin 1740, les sieurs Charles Le Menestrel, Maire, Louis Petit, Echevin, et Houart, procureur sindic; le sieur *Charles Thubeuf* a été élu second Echevin à la place du sieur Cheddé.

1741

Par actes des 28 et 30 mai 1741, le sieur *Charles Brisseau* a été élu Maire, le sieur Thubeuf resté premier Echevin, le sieur *Michel Masson* élu second Echevin et le sieur *Nicolas Le Menestrel* élu procureur sindic ; mais il paroit par les actes d'après la nomination du sieur Le Menestrel pour procureur sindic, qu'il n'a point exercé et que le sieur Houart a continué l'exercice.

1745

En l'année 1745 registrement des provisions d'Echevin mi triennal et alternatif mi triennal, obtenues le 23 janvier 1745 par les sieurs *Jean Coutellier* et *Pierre-Martin Bureau.*

1747. M. Desjardins, Greffier

Par acte du 26 septembre 1747, le sieur Charles Brisseau, Maire, a reçu la personne de *Laurent Desjardins*, pour Greffier de l'Hôtel de Ville.

Par acte du 3 octbore 1747 et en conséquence de l'arrêt du Conseil d'Etat du 14 août audit an, qui ordonne que les offices municipaux de la création de l'Edit de novembre 1733 restant à vendre, seront réunis aux corps des Villes, le sieur *Julienne*, Lieutenant Général, a été élu Maire, les sieurs Jean Coutellier et Pierre-Martin Bureau, restés Echevins en titre, le sieur *Pierre-Nicolas Le Menestrel* a été élu troisième Echevin et le sieur *Charles Thubeuf* a été élu procureur sindic.

1750

Par actes des 19 et 26 mai 1750, le sieur Julienne, Lieutenant Général, a été continué Maire, les sieurs Coutellier et Bureau restés Echevins en titre et le sieur Charles Thubeuf continué procureur sindic et au lieu et place du sieur Nicolas Le Menestrel, troisième Echevin le sieur *Pierre Cagnié* a été élu lieutenant de Maire.

1751

Par actes des 1er et 8 juin 1751, le dit sieur Julienne a été continué Maire, le dit sieur Pierre Cagnié continué lieutenant de Maire, les sieurs Coutellier et Bureau restés Echevins en titre et le sieur *Guillaume Cheddé* a été élu procureur sindic.

1752

Le 8 avril 1752, registrement a été fait des provisions d'Echevin en titre, obtenues par le sieur *Jacques Auvry* le 15 décembre 1750, à cause de l'acquisition qu'il en avoit faite du sieur Coutellier.

1752

Par acte du 21 juin 1752, ledit sieur Julienne a été continué Maire, le sieur Pierre Cagnié lieutenant de Maire, les sieurs Bureau et Auvry restés Echevins en titre et le sieur Cheddé continué procureur sindic.

1754

Par acte du 14 juin 1754, ledit sieur Julienne a été continué Maire pour trois ans, les sieurs Bureau et Auvry restés Echevins en titre, et le sieur Cheddé continué procureur sindic, pour trois ans.

1757

Par acte du 31 mai 1757, le dit sieur *Julienne* a été continué Maire pour trois ans, les sieurs Bureau et Auvry restés Echevins en titre et le sieur Cheddé aussi continué procureur sindic pour trois ans,

1763

Par actes des 29 et 31 mai 1763, le sieur *Henry Cagnié* a été élu Maire, les sieurs Bureau et Auvry restés Echevins en titre et le sieur *Pierre-Charles-François Guillet* a été élu procureur sindic.

Nominations et administrations nouvelles ordonnées par édits des mois d'Août 1764 et mai 1765.

1764

Par acte du 19 décembre 1764 et en exécution de l'Edit du mois d'août 1764, le sieur Henry Cagnié a été élu Maire, les dits sieurs Pierre-Martin Bureau et Jacques Auvry élus Echevins, le sieur Guillaume Cheddé élu procureur sindic et le sieur *Charles Bureau*, de Saint-Denis, nommé Receveur des deniers d'octrois et patrimoniaux de la Ville et le sieur Charles Le Menestrel nommé Notable et le sieur Desjardins a continué d'exercer les fonctions de Greffier.

1765

Par acte du 16 juillet 1765, en exécution de l'édit du mois de mai audit an, Messieurs Henry Cagnié a continué l'exercice de Maire, Pierre-Martin Bureau et Jacques Auvry celui d'être Echevins et ont été élus pour Notables :

MM. De Sailly, chanoine; Bonnet, curé de Saint-Pierre; Le Cornu de Loinville; Julienne, ancien Lieutenant-Général; Guillet; Tourette; Leprince; Cagnyé (Pierre); Thubeuf (Antoine); Dobineau; Colette de Champseru; Gentil Dumesnil; Buat et Nivernois au Thivernay.

Par acte du 17 dudit mois de juillet audit an, en exécution du même Edit Messieurs *Jacques-Jean Giroux des Brosses* et *Nicolas Le Menestrel* ont été élus 3e et 4e Echevins. Messieurs *Le Bugle de Lorme*, premier conseiller de Ville, *Charle Thubeuf* second, *Charles Le Menestrel* 3e; *Nicolas Rogeard* 4e; *Nicolas André* 5e, et *Sébastien-François Mallet* 6e. La place de sindic receveur n'a point été remplie attendu la difficulté qui s'est trouvée et qui a été renvoyée à M. le Contrôleur général. Laurent Desjardins qui a exercé la place de Greffier depuis l'année 1747, a été élu Secrétaire Greffier.

1765

Par acte du 3 août 1765, M. Guillaume Cheddé a été élu et nommé Sindic Receveur, en conséquence de la lettre de M. le Contrôleur général.

1767

Par acte du 16 juin 1767, Messieurs Le Bugle de Lorme et Charles Le Menestrel ont été élus et nommés 3e et 4e Echevins au lieu et place de Messieurs Bureau et Auvry.

1768

Par acte du 29 mai 1768, jour de la Trinité, MM. *Giroux des Brosses, Bonnet,* curé de Saint-Pierre, et *Cheddé* ont été élus, pour un des trois être nommé par le Roi Maire, en vertu de l'édit du mois de mai 1765.

Peu après le Roi a nommé M. *Cheddé* pour être Maire.

Par le même acte du dit jour 29 mai, MM. *Guillet* et *André* ont été élus et nommés 3e et 4e Echevins et MM. Le Bugle de Lorme et Le Menestrel sont devenus 1er et 2e Echevins.

Par acte du 17 juillet 1768, M. Louis *Gentil Dumesnil* a été nommé sindic receveur à la place du sieur *Cheddé*.

1769

Par acte du 21 mai 1769, Messieurs *Leprince*, avocat, et *Pierre Cagnié* ont été élus 3e et 4e Echevins, au lieu et place de MM. *Delorme* et *Menestrel*; M. *Cheddé* a resté Maire et MM. *Guillet* et *André* 1er et 2e Echevins.

1770

Par acte du 10 juin 1770, Messieurs *Dobineau* et *Dalloyau* ont été élus Echevins, savoir : M. Dobineau pour un an, au lieu et place de M. Cagnié, mort en charge, et les sieurs *Rogeard* et *Dalloyau*, 3e et 4e Echevins; M. *Cheddé* a resté Maire et M. *Leprince*, avocat, et *Dobineau* pour premier et deuxième Echevins.

1771

Par acte du 21 mai 1771, mardy de la Pentecôte, Messieurs *Giroux des Brosses*, *Guillet* et *Le Menestrel* ont été élus pour l'un des trois être Maire.

Ledit jour MM. *Bonnet*, curé de Saint-Pierre, et *Brisset* ont été élus 3e et 4e Echevins et MM. *Rogeard* et *Dalloyau* sont restés 1er et 2e Echevins.

Dans le conrant de juillet en suivant M. *Giroux des Brosses* a été par le Roi choisi et nommé Maire.

1772

A la Trinité 1772, il n'y a eu aucune nomination, attendu la suppression des places. Suivant l'Edit de novembre 1771, MM. *Girout des Brosses*, *Rogeard*, *Dalloyeau*, *Le curé de Saint-Pierre* et *Brisset* ont continué leurs fonctions de Maire et d'Echevins. Le sieur *Dumesnil* pour Receveur et *Desjardins* l'aîné pour Secrétaire Greffier.

Le mardi dix-sept novembre 1772, M. *Leprince*, ancien Lieutenant-Général au Bailliage de Dreux, a fait signifier au greffe de la Ville, l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 3 dudit mois de novembre, par lequel il a obtenu de sa Majesté tous les offices municipaux de la Ville, moyennant la somme de 30.100 livres pour en jouir et disposer, comme il avisera bon être.

Le 13 décembre audit an 1772, les provisions et quittances de finances obtenues par M. *Marquis*, d'un office d'Echevin sur la démission que lui en a faite M. *Leprince*, ont été registrées sur les Registres de la Ville.

1773

Le 12 janvier 1773, les provisions et quittances de finances obtenues par M. *Cornu* d'un office d'assesseur, sur la démission que lui en a faite M. *Leprince*, ont aussi été registrées sur les Registres de la Ville.

Le 17 mars 1773, les provisions obtenues par M. *Jacques Deslandres* de lieutenant de Maire de la Ville, sur la démission que lui en a faite M. Leprince, ont paréillement été registrées sur les Registres de la Ville.

Le 14 avril 1773, les provisions obtenues par M. *Pierre Delaloge* d'un office d'assesseur à la Ville, sur la démission que lui en a faite M. Leprince, ont aussi été registrées sur les Registres de la Ville.

Certifié le présent registre conforme à l'original déposé aux archives de la Ville de Dreux, sur la remise qui en a été faite volontairement par le sieur Eutrope La Mésange, fils, qui l'avoit en propriété de la main même des héritiers de M. Desjardins et qui en a fait hommage à la Ville, par attachement pour son pays et par zèle pour la conservation de tout ce qui peut contribuer à la formation de l'histoire de Dreux.

A la Mairie de Dreux, le 28 octobre 1811.

signé : Rotrou, Maire.

TABLE DES MATIÈRES

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

Achevé d'imprimer

Le 30 Novembre MCM.